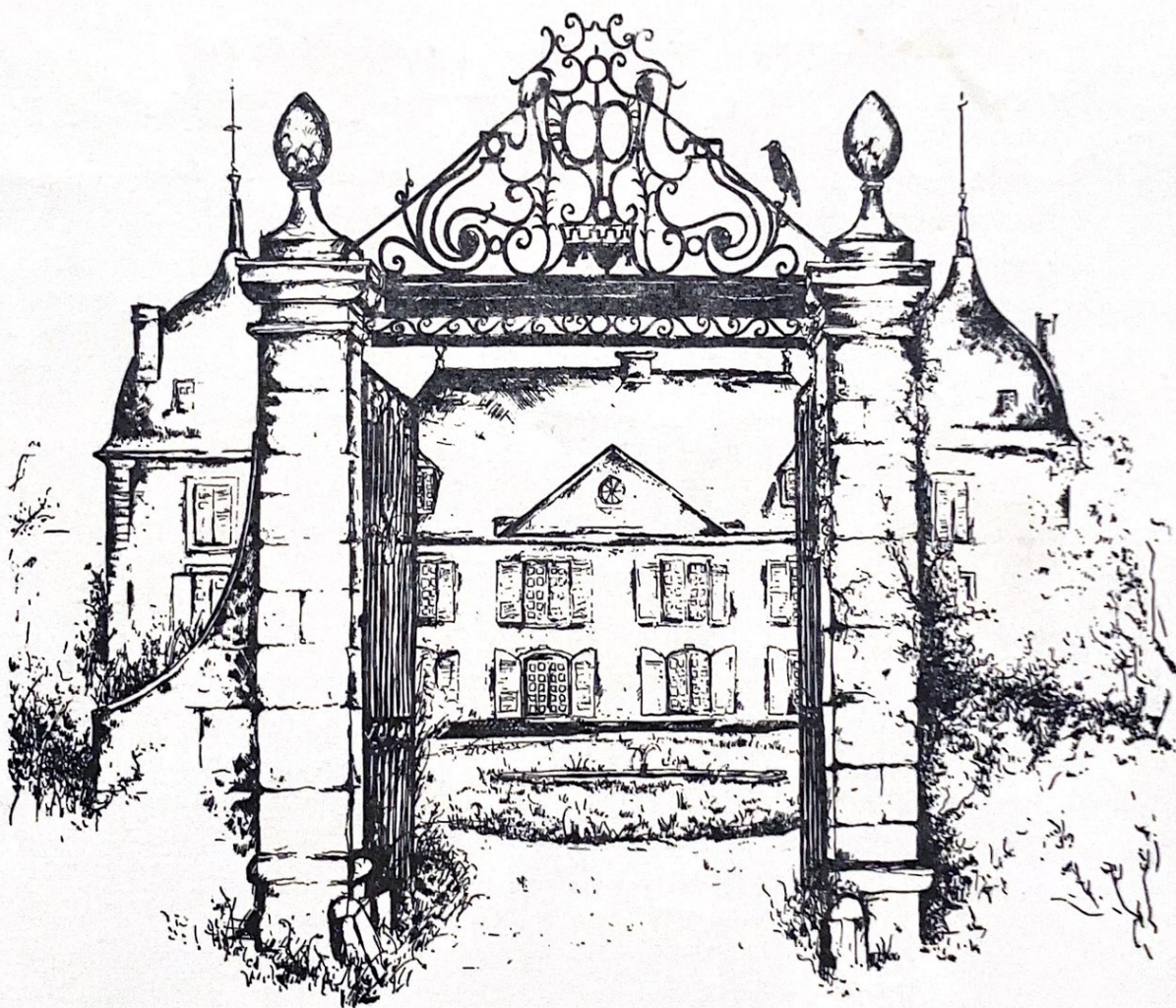


L'ÉMOI DE L'HISTOIRE

« Les hommes qui ne font pas d'histoire ne sont pas de leur temps. »

Roland MOUSNIER.



N° 1 - VIES DE CHATEAUX

BULLETIN DE L'ASSOCIATION HISTORIQUE DU LYCEE HENRI IV
Subventionnée par la Ville de Paris et la Direction des Archives de France

L'ÉMOI DE L'HISTOIRE

Revue trimestrielle éditée par l'Association historique du lycée Henri IV, subventionnée par la Ville de Paris et la Direction des Archives de France (loi 1901).

Siège social : 12, rue des Eaux, 75016 PARIS, 42 24 41 42

Président fondateur : Olivier ANDRU, étudiant à l'université de Paris I.

Président d'honneur : Georges DETHAN, conservateur des Archives des Affaires étrangères.

Président : Arnaud de MAUREPAS, étudiant à l'université de Paris I, rattaché aux services culturels de la Ville de Paris.

Vice-présidente : Diane MASQUELIER.

Secrétaire générale : Véronique CABRIT, élève à l'Ecole du Louvre, rattachée aux services culturels de la Ville de Paris.

Secrétaires : Agnès GENES, étudiante à l'université de Paris IV.

Thierry DURNERIN, étudiant à l'université de Paris IV.

Jean-Pascal FOUCHER, préparation Ecole des Chartes au lycée Henri IV.

Trésorières : Anne RIVAUD, bibliothécaire du lycée Henri IV.

Véronique DUJARDIN, préparation Ecole des Chartes au lycée Henri IV.

Service de presse : Ariane de THUY, étudiante à l'université de Paris IV.

Vincent CALONNEL, étudiant à l'université de Paris IV.

Comité de rédaction :

Directeur de la publication : Arnaud de MAUREPAS.

Rédacteur en chef : Antoine BOULANT, étudiant à l'université de Paris I.

Rédacteurs : Laurence GUILLOT, étudiante à l'université de Paris I.

Albéric FROISSART, élève à l'Ecole du Louvre.

Stéphane CECCALDI, élève à l'Ecole du Louvre.

Thierry DURNERIN.

Iconographie : Laurence GUILLOT.

Illustration de couverture :

Le château de Roche-sur-Loue, Arc-et-Senans (Doubs).

© Association historique du lycée Henri IV.

Imprimerie Bené, 12 c, rue Pradier, 30000 Nîmes.

SOMMAIRE

Editorial	2
-----------------	---

VIES DE CHATEAUX

Régner sur Versailles, entretien avec Pierre Lemoine	3
Châteaux parés de soie, par M. Tassinari	11
La vie de cour, par Pierre Lemoine	13
Les Tuileries : un château en révolution, par Antoine Boulant	18
La symphonie de Bidache, par le général Georges Richter	25
Renaissance d'un château : Roche-sur-Loue, par Jacques Charles	28
Vous avez dit « vie de château ? », entretien avec le comte Edouard de Cossé-Brissac	34
La destruction du château Piétru s'imposait-elle ? par Paul Roudié ..	39

LES CARNETS DE CLIO

La grande date :

23 août 1793 : la levée en masse, par Jean-Paul Bertaud	41
---	----

La substantifique moelle :

L'ordre de Chalais : un destin éphémère, par Frédéric Copin	45
Comprendre une maladie aux XVIII ^e siècle : le scorbut, par Laurent Sueur	51

La chronique d'Albéric Froissart :

Sur les récentes acquisitions du musée d'Ecouen, par Frédérique Demacon	56
Le portrait grec, miroir d'une civilisation, par Olivier Bertaux	60

Le retour aux sources :

Deux policiers sous la Terreur	68
--------------------------------------	----

Clio en quelques livres :

La Révolution en questions, de Jacques Solé	76
Les Conquistadors, de Guy et Jean Testas	77

DU COTE DE CHEZ NOUS

« L'affaire Dreyfus », compte-rendu du débat du 9 mai 1988	81
Des nouvelles de l'Association	84

EDITORIAL

par Arnaud de MAUREPAS

Un château aujourd'hui n'est plus ce qu'il était hier. S'il n'a pas le même rôle, il garde néanmoins une fonction, différente selon son propriétaire. Son existence se poursuit.

C'est avec les châtelains du XX^e siècle que l'Emoi de l'histoire vous propose cette promenade. Nous avons débuté le parcours en compagnie d'un homme qui fut le maître du château le plus prestigieux du monde : Versailles. C'est ainsi que Pierre Lemoine nous dévoile tout de son métier de conservateur en chef et qu'il évoque pour nous les fastes, et parfois les misères, de la vie de cour au Grand siècle.

Pour vivre, un château se doit d'être vêtu. Parer les demeures des plus beaux tissus que l'on puisse trouver, c'est ce que la maison Tassinari et Chatel s'emploie à faire depuis deux cents ans. C'est ainsi que la chambre du roi à Versailles, et bien d'autres pièces encore, ont pu retrouver leur splendeur. Mais pour exister au XX^e siècle, un château, s'il n'est pas Versailles, doit — et peut — se convertir à la vie moderne.

Deux exemples parmi des centaines d'autres nous aident à mieux comprendre cette réalité : la « symphonie de Bidache », tout d'abord, dont le festival, pourvu d'un superbe « son et lumière », ressuscite le château dans toute sa dimension historique ; ensuite, la véritable entreprise familiale qu'est devenu le château du Fayel, grâce à l'activité que lui consacra sans répit le comte de Cossé-Brissac. Ces exemples sont la preuve que les châteaux chargés d'histoire sont encore porteurs de celle de notre temps — même si, parfois, certains sont irrémédiablement détruits.

Nous souhaitons que cet itinéraire, tout en étant agréable, saura vous suggérer, dans votre vocation historique, l'importance de ces résidences pour la compréhension de notre passé.

VIES DE CHATEAUX

REGNER SUR VERSAILLES

Entretien avec Pierre LEMOINE

ancien Conservateur en chef du château de Versailles,
Inspecteur général honoraire des Musées de France

L'Emoi de l'Histoire : Monsieur Lemoine, comment devient-on conservateur du Château de Versailles ?

Pierre Lemoine : Versailles est un Musée national. Les conservateurs des Musées nationaux sont recrutés par concours ; mais ce concours ne date que de 1967 : auparavant, ils étaient recrutés sur titres et par inscription sur une liste d'aptitude ; ce fut mon cas. J'ajoute que mon parcours a été un peu particulier, dans la mesure où je me destinais à la diplomatie : j'ai donc commencé par des études à l'École des Sciences politiques ; puis, j'ai été témoin des destructions dont l'Italie a été victime pendant la guerre ; j'ai alors pensé à Versailles, que je n'avais jamais visité mais qui me fascinait depuis mon enfance, et je me suis promis d'y travailler après la guerre. J'ai donc poursuivi des études d'histoire de l'art sous la direction du conservateur en chef de Versailles, M. Mauriceau-Beaupré, qui m'a pris auprès de lui comme « attaché libre », c'est-à-dire bénévole. De là, je suis passé au Château de Fontainebleau, dont je suis devenu le conservateur. En 1964, je suis revenu à Versailles comme

conservateur, adjoint au conservateur en chef : je préférais, en effet, être le second à Versailles plutôt que le premier à Fontainebleau ; en 1974, j'ai été nommé conservateur en chef et j'ai pris ma retraite treize ans plus tard.

E.H. : Mais pourquoi donc Versailles vous séduisait-il tant ?

P.L. : J'étais fasciné par la beauté des lieux, par leur histoire ; je m'intéressais particulièrement à l'art des XVII^e et XVIII^e siècles.

E.H. : Quelle est donc la journée du conservateur de Versailles ?

P.L. : Tôt le matin, le standardiste me transmettait les messages qu'il avait reçu pendant la nuit. Le conservateur en chef de Versailles, en effet, est tenu à résidence, et j'habitais, au château, l'ancien appartement du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères au Roi ; il s'agit là, d'ailleurs, d'une véritable servitude dans la mesure où il n'y a pas, de ce fait, de coupure entre la vie professionnelle et la vie privée. Puis, je me rendais à mon bureau pour l'ouverture du courrier, avec laquelle commençait ma journée de travail. L'activité d'un conservateur est très variée et se répartit en deux tâches : gestion administrative et travaux scientifiques. La première occupait une part importante de mon temps, puisque j'étais responsable d'un vaste établissement et d'un personnel relativement nombreux. La seconde était, de loin, la plus exaltante : restitution des décors disparus, entretien et restauration des collections, étude scientifique des œuvres, nouvelles présentations, nouvelles acquisitions, tenue des inventaires, publications, etc... Le grand public imagine mal ce travail : pour lui, bien souvent, la conservation est une sinécure et le conservateur n'est, au mieux, qu'un guide un peu plus distingué que les autres.

E.H. : Le personnel est-il nombreux ?

P.L. : Versailles emploie environ quatre cent cinquante personnes qui se répartissent entre deux services : le Musée, où travaillent trois cents personnes (conservateurs, documentalistes, secrétaires, gardiens, ouvriers, conférenciers) et le Service d'Architecture qui est responsable de l'entretien des bâtiments, des cours et des jardins et qui emploie cent cinquante personnes (surveillants, jardiniers et pompiers). Ces deux services relèvent tous deux du ministère de la Culture. Une grande partie de ce personnel est logée au château, dans deux cents logements, auxquels s'ajoutent ceux de l'Assemblée Nationale et du Sénat, car le château, depuis la Constitution de 1875, est aussi Palais du Parlement, et les deux Assemblées y disposent de locaux très vastes, où elles entreposent, en particulier, une partie de leurs archives.

Pour en revenir à l'équipe de la conservation, je précise qu'elle comprenait six adjoints, tous conservateurs, dont chacun était chargé d'un secteur différent : administration, restauration des peintures, des sculptures, du mobilier, recherche, etc. Mon rôle consistait, entre autres, à coordonner leur travail en déterminant les grands axes de notre action et en déterminant les priorités.

E.H. : Quelle activité vous tenait-elle le plus à cœur ?

P.L. : Sans doute la restitution des appartements historiques et la présentation des collections. Versailles, en effet, est à la fois une résidence royale dont il faut s'efforcer de restituer le décor intérieur et le mobilier, et le plus important musée d'histoire du monde, comprenant environ six mille peintures et deux mille sculptures. Toutes ne sont pas exposées, mais seulement les plus importantes par leur valeur esthétique et leur intérêt documentaire : à deux reprises, en 1965 et en 1985, j'ai procédé à l'accrochage de ces collections dans les cent quarante salles du musée d'histoire. C'est là vraiment un travail passionnant, et le côté le plus agréable, à mon sens du moins, du métier de conservateur.

E.H. : Et le mobilier ?

P.L. : Celui de Louis XIV a entièrement disparu, à quelques exceptions près ; mais ceux de Louis XV et de Louis XVI subsistent en majeure partie. Ils sont aujourd'hui dispersés à travers le monde, dans des musées et dans des collections privées. Beaucoup de particuliers possèdent, souvent sans le savoir, des meubles provenant de Versailles. Ces meubles, dont l'origine royale et l'identification peuvent être précisées grâce à une méthode établie par Pierre Verlet, le plus grand spécialiste, récemment disparu, du mobilier royal français, réapparaissent régulièrement à l'occasion de successions ou de ventes aux enchères. C'est pourquoi nous nous attachons à dépouiller tous les catalogues des ventes, tant en France qu'à l'étranger, principalement à Londres et à New York. D'autre part, lorsqu'un meuble est vendu en France et destiné à l'exportation, il doit être examiné en douane par un conservateur spécialisé, qui peut éventuellement refuser de signer le bon de sortie : le meuble peut alors, soit être acheté par les Musées nationaux, soit seulement être interdit de sortie.

E.H. : A quel moment Versailles a-t-il été dépouillé de son mobilier ?

P.L. : A la Révolution. Quelques meubles, parmi les plus beaux, furent réservés par la Commission temporaire des Arts pour être envoyés au Museum, c'est-à-dire au Louvre ; d'autres furent destinés à l'ameublement des nouveaux gouvernants. Tout le reste fut vendu aux enchères publiques. Une première vente eut lieu en 1793 et dura une année ; une seconde vente en 1796.

E.H. : Quel fut, par la suite, le rythme des acquisitions ?

P.L. : Ce rythme est forcément irrégulier, puisqu'il est lié, nous l'avons dit, aux hasards des successions et des ventes publiques. Lorsqu'un meuble ou un objet d'art provenant de l'ancien mobilier de Versailles apparaît sur le marché, j'en propose

l'acquisition au Comité consultatif des Musées nationaux qui regroupent les conservateurs en chef et qui se réunit une fois par mois. Je plaide le dossier du meuble devant mes collègues des autres musées, et la décision est prise par un vote secret à la fin de la séance.

E.H. : Y eut-il des dons importants ?

P.L. : Quelques-uns. Il faut également signaler un nouveau mode d'acquisition qui est la dation, c'est-à-dire le paiement en œuvres d'art des droits de succession.

E.H. : Et les tableaux ?

P.L. : Si le remeublement des appartements qui existent encore est une priorité, l'enrichissement du musée d'histoire est également fondamental. Nous achetons donc, toutes les fois que l'occasion se présente, des portraits de personnages mal représentés dans nos collections et des tableaux représentant des scènes historiques, à condition qu'ils soient contemporains de l'événement représenté.

E.H. : Pourriez-vous nous parler de la loi programme de 1978 ?

P.L. : Cette loi intéressait tous les musées nationaux, mais Versailles en a été l'un des principaux bénéficiaires, avec le Louvre et le Musée d'Orsay. C'était une loi de finances qui nous assurait chaque année et pendant cinq ans des crédits beaucoup plus importants que nos crédits habituels. Nous avons pu ainsi établir un programme de travaux (d'où le nom de la loi) à moyen terme, avec un échéancier. Il s'agissait à la fois de restaurer des salles, de rénover la présentation des collections et de passer des commandes aux métiers d'art menacés d'asphyxie et, de ce fait, en voie de disparition. Les travaux à Versailles ont intéressé cent quatre-vingts salles, la partie la plus spectaculaire étant sans doute la reconstitution des appartements du

Dauphin, de la Dauphine et de Mesdames de France, au rez-de-chaussée du corps central.

E.H. : Versailles possède-t-il des archives ?

P.L. : Très peu. Les archives, pour la plupart, sont à Paris, aux Archives nationales, où les chercheurs peuvent les consulter plus commodément. Quant aux livres qui se trouvaient autrefois dans les différentes bibliothèques du château, ils sont maintenant pour la plupart à la Bibliothèque nationale à Paris.

E.H. : Trouve-t-on, dans les collections de Versailles, des objets ayant appartenu à certaines personnalités ?

P.L. : Certainement. En dehors des meubles proprement dits, exécutés pour tel ou tel personnage, Versailles conserve de superbes vases et des pendules réalisés pour Louis XV et Louis XVI. Pour ma part, j'ai eu la chance de pouvoir y faire revenir, entre autres, trois vases de porcelaine à décor chinois exécutés pour Marie-Antoinette, des éléments d'un service à café de Madame Adélaïde et une sonnette de table en vermeil aux armes de Madame Victoire... En revanche, il n'y a ni vêtements ni bijoux.

E.H. : Aviez-vous des projets précis que vous n'avez pu réaliser ?

P.L. : J'aurais beaucoup aimé avoir le temps de restaurer les sept salles destinées à présenter les grands tableaux du XIX^e siècle, en particulier le Sacre de Charles X, de Gérard.

E.H. : Comment profitez-vous personnellement du château ?

P.L. : J'aimais en parcourir les salles le soir, après l'heure de fermeture. J'aimais également beaucoup me promener dans les jardins, soit le dimanche matin, soit les soirs d'été, à l'heure où ils sont pratiquement déserts.

Je garde également un souvenir ébloui de certaines réceptions offertes aux chefs d'Etats étrangers en visite officielle. Ces soirs-là, le château remeublé, illuminé et fleuri, brillait d'un éclat incomparable, qui était comme le reflet de sa splendeur passée.

E.H. : Racontez-nous le tournage de « Si Versailles m'était conté ».

P.L. : Il a eu lieu en 1953. Le conservateur en chef, Monsieur Maurice Beaupré, m'avait demandé de servir d'agent de liaison entre la conservation et l'équipe des cinéastes. J'en étais ravi, mais j'ai rapidement déchanté car si, pendant les quatre mois du tournage, les relations avec Sacha Guitry ont été très courtoises et très agréables, j'ai été très déçu par le résultat : j'ai trouvé le film médiocre, bourré d'erreurs grossières et au demeurant parfaitement inutiles, le tout d'un effet finalement assez pauvre malgré la qualité des comédiens et l'importance des moyens mis en œuvre. En somme, le sujet, pourtant passionnant, n'a pas été traité et le film sur Versailles reste à faire. Mais je doute qu'il soit jamais réalisé, et d'ailleurs je ne le souhaite pas, car j'estime que les cinéastes français, à la différence des Anglais pour le XVI^e siècle et des Italiens pour le XIX^e, sont incapables de réaliser des films historiques dignes de ce nom : les erreurs historiques y abondent, les costumes sont à la fois laids et inexacts, et les actrices ne savent ni marcher ni même faire la révérence.

E.H. : La question peut paraître simpliste : quel fut le plus grand souverain de Versailles ?

P.L. : Louis XIV, sans aucun doute, mais Louis XV avait une personnalité très séduisante. Quant à la reine la plus attachante, ce fut sans contredit Marie Leszczyńska.

E.H. : Que conseillez-vous aux visiteurs de Versailles ?

P.L. : Il faut l'aimer pour ses grandes beautés et pour l'histoire émouvante dont il a été le témoin ; il faut aussi être conscient de ses imperfections. Versailles est resté inachevé : le petit château de Louis XIII est encastré dans le grand palais de Louis XIV, c'est ce que Saint-Simon condamnait en parlant du « vaste et de l'étranglé cousus ensemble » ; il y manque un grand escalier, il n'y a ni vestibules ni dégagements. Mais il reste l'archétype de la grande résidence royale, et il a fait rêver tous les souverains européens.

E.H. : Comment visiter le château ?

P.L. : Il faut d'abord préparer sa visite et je conseille donc aux visiteurs la lecture préalable d'un ouvrage comme celui de Pierre Verlet, qui est une véritable somme, bourrée de renseignements sur la construction, la décoration et la vie quotidienne du château.

Il faut commencer la visite dès l'ouverture des portes par l'appartement du Roi et l'Opéra, puis les Grands Appartements et enfin les appartements du Dauphin, de la Dauphine et de Mesdames : les premiers évoquent la magnificence de la cour et des cérémonies officielles, les autres la vie familiale des souverains. Il faut ensuite parcourir les jardins et visiter Trianon. Il faudrait trouver le temps de parcourir les salles du Musée d'Histoire, dont les collections sont d'une richesse et d'un intérêt inépuisable.

E.H. : Quittons Versailles. Quels sont, à l'étranger, vos châteaux favoris ?

P.L. : J'aime beaucoup les palais romains comme le Quirinal et le Palais Farnese, Caserta près de Naples, les villas palladiennes de Vénétie, Schönbrunn près de Vienne, et Wurtzburg en Bavière. Mais je reste attaché par dessus tout à Versailles : c'est une maison merveilleuse et émouvante, qui mérite qu'on lui consacre son existence.

Propos recueillis par Arnaud de Maurepas et
Albéric Froissart, le 7 juillet 1988.

CHATEAUX PARES DE SOIE

par M. TASSINARI

directeur des soieries d'ameublement

« Tassinari et Chatel »

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, Camille Pernon, marchand de tissus lyonnais, parcourt les plus grandes cours européennes. Entouré d'illustres dessinateurs, il présente à Catherine II de Russie, Frédéric II de Prusse ou Charles III d'Espagne des échantillons de ses plus belles étoffes, à usage d'intérieur ou d'habillement. C'est bientôt la reine de France qui fait appel à lui pour la décoration du château de Versailles. La maison Pernon prend une remarquable extension.

Mais la Révolution éclate et, en 1793, Camille Pernon se retrouve en Espagne où il est sur le point de monter une manufacture. De retour en France, il se met au service de l'empereur, dont il devient le fournisseur exclusif, tout en continuant — malgré la guerre — à vendre des tissus à la cour de Russie et aux électeurs allemands. Pernon meurt en 1808, abandonnant sa maison à ses neveux, les frères Grand.

Les Grand conservent l'affaire jusqu'en 1860. C'est alors que Tassinari, fils d'un marchand de Bologne, et Chatel, propriétaire d'une boutique de nouveautés, rachètent la maison Grand. Elle se spécialisera désormais exclusivement dans l'ameublement.

De nos jours, la maison Tassinari et Chatel a pour principale clientèle les tapissiers et les décorateurs ; mais elle exécute

également — et c'est ce qui retiendra notre attention — des reconstitutions pour tous les musées du monde et les demeures royales et princières. L'apposition de tissu sur les murs, la couverture des fauteuils, la confection des rideaux relèvent de sa compétence, Versailles, Compiègne, Fontainebleau, de nombreux châteaux allemands, la maison Blanche, l'hôtel de Beauharnais, l'Hôtel de ville de Paris, d'autres demeures et monuments encore, ont vu leurs plus beaux appartements revêtus des plus fines étoffes lors de ces dernières décennies. A Lyon, la maison Prelle s'est également spécialisée dans la décoration des grandes demeures.

Il n'est pas inutile de s'arrêter sur la technique elle-même. Le tissage s'opère toujours avec les métiers de 1806 ; deux ans sont parfois nécessaires à la réalisation d'un dessin. L'apparition des machines modernes n'a pas modifié la méthode fondamentale. Le tissage reste précédé d'une quinzaine d'opérations. Le montage de la chaîne est un travail de patience. En revanche, il faut souligner que les colorants utilisés sont tous chimiques ; la soie, en particulier, s'y adapte parfaitement.

La recherche de dessins d'époque est incontestablement l'un des grands plaisirs de la profession. Il est en effet essentiel de respecter les motifs d'origine. Les musées et le mobilier national recèlent de nombreux échantillons du XVIII^e siècle. La maison Tassinari et Chatel possède elle-même une énorme quantité d'échantillons d'époque dans ses archives.

Comme on le voit, l'intervention d'une maison comme celle-ci est indispensable pour le maintien du prestige de nos châteaux. Il s'agit là sans doute de l'un des partenaires les plus méconnus par le public dans la promotion du patrimoine historique français.

LA VIE DE COUR

par Pierre LEMOINE

Pendant longtemps, la monarchie eut un caractère itinérant : les rois Mérovingiens, les Carolingiens et les premiers Capétiens se déplaçaient de villa en villa, de cité en cité, avec une suite réduite de familiers, de clercs et de serviteurs. Cette « Curia Regis » constituait un embryon de cour, mais il n'existait pas encore, à proprement parler, de « vie de cour ».

Celle-ci fait peu à peu son apparition à partir du moment où Philippe Auguste fixe sa résidence à Paris et fait du Palais de la Cité le siège du pouvoir royal, que Charles V, un siècle et demi plus tard, transférera au Louvre, lorsque cette forteresse aura cessé de jouer un rôle défensif.

Plusieurs siècles passeront cependant avant que s'instaure la vie de cour, avec ses usages et ses règlements. Il faudra, en fait, attendre pour cela le règne d'Henri II et surtout celui de son fils Henri III qui, sans doute sous l'influence de sa mère Catherine de Médicis, promulguera les premiers règlements organisant la Maison du Roi et fixant les usages de la Cour.

C'est également Henri III qui transformera le logement du Roi pour en faire l'Appartement, tel qu'il subsistera, avec sa succession de pièces différenciées et hiérarchisées, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Dans un article récent du *Bulletin Monumental*, Monsieur Bertrand Jestaz a longuement et minutieusement étudié la genèse de cette transformation, en soulignant ses

origines italiennes et, là encore, le rôle décisif de Catherine de Médicis.

La vie de cour, en effet, gravite autour de l'appartement royal et son développement va de pair avec celui du logement du Roi. Pendant tout le Moyen Age, celui-ci ne comprend que deux pièces principales, la Salle et la Chambre, que complètent une Garde-robe et, plus tard, un Cabinet. A l'origine, celui-ci est une simple pièce de retraite où le souverain conserve ses papiers, ses bijoux et les pièces les plus précieuses de ses collections ; bientôt cependant, le Roi prend l'habitude d'y réunir ses conseillers les plus intimes, donnant ainsi naissance au Cabinet du Conseil.

Sous Henri III, le logement royal devient l'Appartement en s'augmentant de nouvelles pièces qui reçoivent chacune une destination différente : c'est ainsi qu'apparaissent la Salle des Gardes, la Première Antichambre où se tiennent les roturiers, la Seconde Antichambre où le Roi prend ses repas et qui est réservée aux nobles, la Chambre d'audience, la Chambre d'Etat et plusieurs Cabinets. De son côté, l'appartement de la Reine bénéficie d'un développement analogue.

L'étiquette établie par Henri III semble avoir été mise en veilleuse par ses successeurs immédiats, Henri IV et Louis XIII. Louis XIV la rétablira dans tout son éclat, aux Tuileries et à Saint-Germain d'abord, puis à Versailles dont il fait, en 1682, sa résidence principale et qui, à part le bref intermède de la Régence, de 1715 à 1722, restera le siège de la monarchie jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Il faut noter, par ailleurs, que lorsque le Roi se déplace à Compiègne l'été et à Fontainebleau pour le « voyage d'automne » la Cour toute entière le suit et que l'étiquette versaillaise est exactement observée dans ces deux châteaux.

La Cour, au temps de Louis XIV, comprend environ cinq mille personnes, dont un millier de nobles et quatre mille roturiers. Les uns et les autres se répartissent dans les différents services des « Maisons » du Roi, de la Reine, des Princes de la famille royale et des Princes du sang... L'importance de ces

Maisons varie naturellement selon la qualité du personnage que sert chacune d'entre elles ; et les fonctions et les charges, à l'intérieure de chaque Maison, varient également en importance et sont fortement hiérarchisées.

Les Maisons se divisent en plusieurs services, dont les principaux sont la Chapelle, la Chambre, la Bouche et l'Ecurie. Les personnes remplissant une charge sont logées soit au château lui-même, soit dans ses nombreuses dépendances : la Grande Ecurie du Roi (réservée aux chevaux de selle, pour la guerre ou la chasse), la Petite Ecurie du Roi (destinée aux chevaux de trait et aux carrosses), les Ecuries de la Reine et des Princes, le Grand Commun, où sont regroupés les services de la Bouche et où sont logées environ deux mille personnes.

L'importance de l'appartement d'un courtisan est fonction de la charge qu'il occupe, et du caractère permanent ou temporaire de cette charge : en effet, si les « grandes charges » n'ont qu'un seul titulaire, qui sert donc toute l'année, les autres charges en ont généralement quatre, qui servent donc « par quartier », soit une semaine ou un trimestre sur quatre. Ainsi, la Surintendance de la Maison de la Reine, qui est en principe une Princesse du sang, dispose d'un appartement d'une douzaine de pièces principales, où elle « tient maison », c'est-à-dire table ouverte. Il en est de même pour la Dame d'Honneur ; en revanche, les Dames du Palais qui servent par quartier et n'ont pas les mêmes obligations, doivent se contenter de deux ou trois pièces principales, auxquelles il faut toujours ajouter les cabinets de garde-robe, où dorment les femmes de chambre (ou les valets de chambre s'il s'agit d'un homme).

Au demeurant, les courtisans possèdent en général un hôtel en ville, où loge le reste de leur domesticité et où sont aménagés les écuries et les remises des carrosses.

Les travaux effectués dans ces appartements étaient exécutés et payés par la Surintendance des Bâtiments. Les demandes de transformation, qu'il s'agisse d'une augmentation ou d'un embellissement, étaient soumises au Roi qui décidait en dernier ressort.

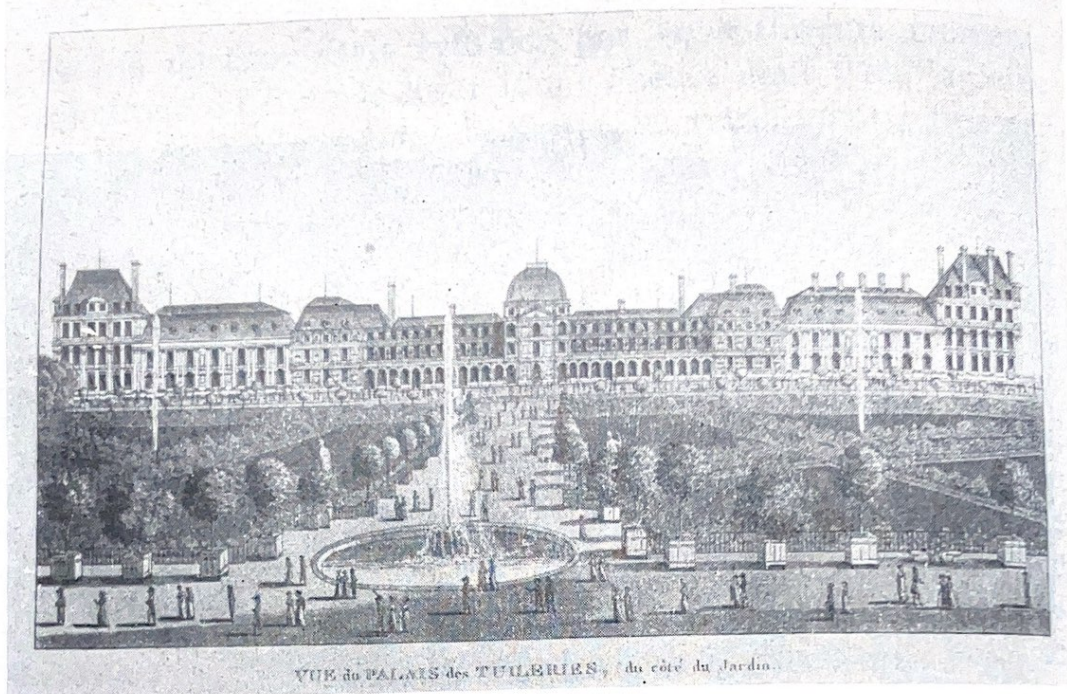
La vie de cour était rythmée par les différents moments de la journée du Roi : le lever (dont l'heure était fixée la veille au soir par le Roi lui-même), la messe, le conseil quatre fois par semaine, le dîner « au petit couvert » c'est-à-dire le Roi mangeant seul, la promenade ou la chasse de l'après-midi où chacun pouvait suivre le Roi ; de cinq heures à dix heures, le travail particulier du Roi avec un ministre différent chaque jour ; à dix heures, le souper « au grand couvert », c'est-à-dire avec la famille royale et en public, puis le cercle et enfin le coucher.

Pendant le travail particulier du Roi, trois jours par semaine, avait lieu ce qu'on appelait « l'appartement ». Pendant quatre heures, chacune des salles composant le Grand Appartement prenait une destination différente : la première était réservée au buffet, la deuxième à la collation, la troisième au billard, la quatrième à la musique, la cinquième au jeu et la sixième à la danse. Pendant ces quatre heures, l'étiquette était assouplie : chacun se livrait au divertissement de son choix et, si le Roi paraissait à « l'appartement », les joueurs ne se levaient pas et ne quittaient pas leur jeu.

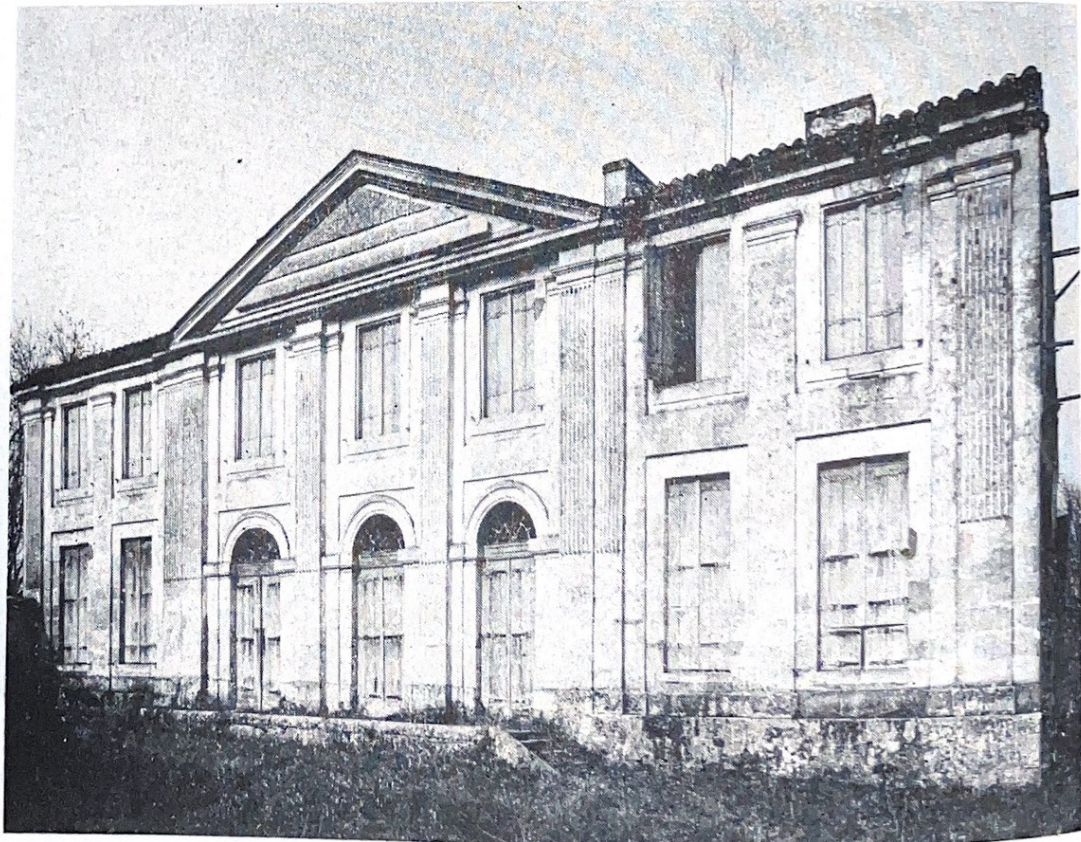
Si l'on voulait trouver, à notre époque, un équivalent à la vie de cour à Versailles, il faudrait peut-être le comparer à ce que pouvait être la vie quotidienne dans une ville d'eaux au début de ce siècle : les curistes se retrouvaient le matin à la buvette et le soir au casino ; entre-temps, ils allaient à la promenade ou se rendaient visite dans leurs hôtels respectifs. De même, les courtisans de Versailles se retrouvaient aux temps forts de la journée (le lever du Roi, la messe, la promenade, l'« appartement », le souper, le coucher) ; dans l'intervalle, c'est-à-dire dans les moments où leur service ne les retenait pas auprès de leur prince ou de leur princesse, ils se rendaient visite d'un bout à l'autre du château, dînaient ou même soupaient les uns chez les autres. Certains appartement de courtisans, en effet, comportaient des cuisines particulières ; c'était le cas, par exemple, de celui du duc et de la duchesse de Saint-Simon (la duchesse était dame d'honneur de la Duchesse de Berry) ; cet appartement était d'ailleurs très vaste (une dizaine de pièces) et ses cuisines



Marie-Antoinette, pastel d'après Mme Vigée-Lebrun (coll. part.).



Les Tuileries à la fin du XVIII^e siècle (coll. part.).



Le château Piétru... tel qu'il était.
(Cliché Inventaire général Aquitaine).

constituaient un avantage particulièrement apprécié, comme le rappelle le mémorialiste « parce que nous donnions toujours à dîner, et souvent à souper depuis que nous étions à la Cour ».

Pour avoir une idée complète de la vie à Versailles, il faut ajouter aux allées et venues des courtisans et des serviteurs, la présence du public étranger au château. Celui-ci, ne l'oublions pas, était librement ouvert à tous, même aux plus humbles : il suffisait d'être proprement vêtu et de porter une épée au côté, une épée qu'on louait à la grille. Ainsi, le roturier le plus modeste pouvait-il côtoyer le plus grand seigneur à la messe, au passage du Roi dans la Galerie des Glaces, ou au « grand couvert ». Ce libéralisme était conforme à la plus ancienne tradition de la monarchie capétienne : le Roi, comme l'écrit Rétif de La Bretonne, était « la propriété de la Nation », et chacun devait pouvoir l'approcher et même, éventuellement, lui remettre directement un « placet ». Cette coutume, et les servitudes qu'elle imposait au Roi et à la famille royale, pouvaient parfois leur paraître pesantes ; elle fut cependant respectée jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Accessoirement, cette présence du public dans le château explique la saleté de Versailles dont il est souvent fait mention et dont les courtisans se plaignaient : si les appartements jouissaient d'un certain confort (cabinets de chaise et souvent salles de bains), les visiteurs ne disposaient que des latrines publiques, situées près des grilles, à l'entrée de l'avant-cour.

Au demeurant, la sécurité était plus ou moins bien assurée comme en témoigne l'attentat de Damiens, et les gardes de la Prévôté de l'Hôtel qui en étaient chargés, avaient fort à faire pour chasser les mendiants et arrêter les voleurs à la tire.

Le 6 octobre 1789, le Roi et la Cour quittèrent Versailles pour n'y plus revenir. Quelques années plus tard, aux Tuileries, Napoléon rétablit à peu de choses près l'étiquette de Versailles. Louis XVIII rétablit les charges de l'Ancien Régime. Louis-Philippe transforma la vie de cour en vie de château, plus familiale et plus bourgeoise. Napoléon III réalisa un compromis entre la cour de Napoléon et celle de Louis-Philippe.

LES TUILERIES, UN CHATEAU EN REVOLUTION

par Antoine BOULANT

Le 6 octobre 1789, la famille royale, chassée de Versailles, s'installait à Paris, au château des Tuileries. L'édifice, abandonné par la monarchie en 1722, envahi tout au long du siècle par une foule de pensionnés du roi, d'artistes, de comédiens, de domestiques, d'écrivains, était dans un état lamentable : pièces glacées et d'inégale dimension, bois de charpente pourri et voûte menaçant de s'effondrer, escaliers obscurs et interminables, murs dégarnis... On ne trouva pas une table, pas un lit, pas une chaise, et il fallu dresser, en toute hâte, des lits de sangle.

A la fin du mois, les appartements étaient aménagés. On avait tenté, tant bien que mal, de reconstituer le luxe versaillais : la chambre de parade de Louis XVI était richement décorée à l'antique, de tapisserie rouge brodée d'or. Certaines pièces étaient toujours ornées de peintures ; la galerie de Diane, au premier étage, possédait un plafond peint par Mignard, d'après Carraches, et la salle de spectacles, dans l'aile nord du château, avait été décorée par Coypel.

Quelques travaux furent menés pour faciliter les communications ; un petit couloir en planches menait dans la chambre du roi.

Il n'y a pas lieu de retracer en détail la vie quotidienne de la famille royale aux Tuileries, dans le cadre de cette étude consacrée au bâtiment lui-même. Le 10 août 1792, le roi, la reine et leurs deux enfants durent quitter le château sous la pression des sections de la ville, pour aller se réfugier à l'Assemblée

nationale qui siégeait dans la salle du Manège, à quelques centaines de mètres. Le palais fut bombardé depuis la place du Carrousel ; un incendie se déclara. Les occupants furent massacrés par centaines. Deux jours plus tard, les Tuileries fermaient leurs portes.

Très vite cependant, l'Assemblée législative manifesta le souci de sauver l'ancien temple de la monarchie de l'abandon et de la ruine. La salle du Manège mécontentait depuis longtemps les députés : pourquoi ne les aurait-on pas installés dans la vaste salle de spectacles du château voisin, tellement plus digne de la représentation nationale ? Dès le 13 août, le représentant Broussonet proposa, au milieu des applaudissements, le transfert de l'Assemblée aux Tuileries. Le mois suivant, ce fut le maire, Pétion, qui déclara aux députés, au nom de la section des sans-culottes : « Nous venons vous offrir un projet que nous croyons utile. La salle où vous siégez maintenant présente les plus grandes incommodités (...) Nous avons jeté les yeux sur un cadre plus vaste ; il fait partie du château des Tuileries... »

Le 14 septembre, l'Assemblée chargeait l'architecte Vignon, soutenu par le ministère de l'Intérieur, d'aménager la nouvelle salle. Les appartements furent démeublés et un important mobilier fut transféré dans la salle du Manège. Toute l'aile sud du château devait être également remise en état, afin de pouvoir accueillir les comités exécutifs de la future assemblée : la Convention.

Vignon se mit aussitôt au travail. La salle de spectacles qui devait être aménagée était située dans l'aile nord du château, entre le pavillon du Théâtre et le pavillon de Marsan. Longue d'environ 40 mètres, elle était de forme mi-ovale ; elle possédait toujours sa scène, son foyer, ses loges d'acteurs ; d'élégantes colonnes corinthiennes, aux chapiteaux richement décorés, soutenaient les balcons. La salle prenait jour sur le jardin. C'est là que, quatorze ans plus tôt, Voltaire avait connu son plus grand triomphe, lors de la représentation de son *Irène*, peu avant sa mort.

Vignon avait prévu d'aménager une salle d'un style pur et agréable, conçue pour accueillir 830 députés, 200 suppléants, 100 admis aux honneurs de la séance, 1.670 hommes et femmes du peuple. Le plancher de la scène, les loges et les gradins furent démolis ; la construction d'une nouvelle charpente fut amorcée.

Soudain, l'architecte fut mis hors course par une commission formée à la demande du ministère de l'Intérieur. On jugeait en effet les dépenses envisagées par Vignon trop lourdes et les démolitions dangereuses. Le 25 octobre, la Convention, réunie depuis un mois, confia les travaux à un autre architecte, Jacques-Pierre Gisors. Celui-ci avait prévu un nombre de députés moindre que son prédécesseur, mais l'effectif populaire restait le même. Le 2 novembre — lendemain du jour où Vignon avait initialement prévu de terminer la salle ! — le ministre de l'Intérieur Roland prenait l'entière responsabilité des travaux.

Rien n'allait désormais les interrompre ; les contrats se multiplièrent. On trouve parmi les noms des dessinateurs sollicités par Gisors celui de Percier qui, seize ans plus tard, devait dresser avec Fontaine les plans de l'arc de triomphe du Carrousel, élevé à l'emplacement de la porte royale du château. Maçons, charpentiers, marbriers, tapissiers, menuisiers, sculpteurs, couvreurs, peintres, serruriers, vitriers travaillèrent d'arrache-pied pendant des mois, de jour comme de nuit.

Vignon, désormais écarté, dut bientôt constater avec amertume que Gisors s'était largement inspiré de ses plans.

Le 24 avril 1793, le château prit le nom de « Palais National » ; ses trois pavillons devinrent ceux de l'Égalité, de l'Unité et de la Liberté. Un immense bonnet phrygien surmonté d'une flamme tricolore longue de plus de dix mètres fut placé sur le dôme du pavillon central.

Le 10 mai, la Convention quittait la salle du Manège — qui devait se transformer en orangerie quelques années plus tard — et prenait place dans son nouveau local. Les dimensions en étaient assez impressionnantes : 43 mètres de long, 15 mètres de large et 20 mètres de haut. L'amphithéâtre des députés, qui s'élevait le long de la paroi située côté jardin, à gauche en entrant,

était composé de dix rangs de banquettes s'élevant en gradins et se multipliant aux deux angles du local. En face se dressait la tribune, dominée par le bureau présidentiel et les tables des secrétaires ; la décoration de l'ensemble présentait des fonds vert antique ornés de pilastres jaune antique aux chapiteaux de bronze. Les mots *Liberté* et *Egalité* s'inscrivaient sur les panneaux pleins.

Au-dessus de l'entablement étaient percés des renforcements contenant les tribunes populaires ; deux grandes arcades s'ouvraient également aux extrémités. L'entablement lui-même supportait de grandes statues d'hommes de l'Antiquité grecque et romaine.

De nombreux ornements vinrent s'ajouter au fil des mois : le buste de Marat, devant la tribune ; ceux de Brutus et Lepeletier de Saint-Fargeau ; le « Marat assassiné » de David ; un trophée de drapeaux ennemis...

Majestueuse, la nouvelle salle n'en présentait pas moins de grands défauts. Son acoustique s'avéra bientôt tout aussi déplorable que celle de la salle du Manège, et Danton pesta contre cette « véritable sourdine » où il fallait des « poumons de stentor » pour se faire entendre. Son air, difficilement renouvelable, manquait de pureté. Des travaux furent menés en 1796 pour tenter d'améliorer la sonorité.

Ses comités avaient accompagné l'Assemblée au château. Le Comité de salut public siégeait dans les anciens appartements de Marie-Antoinette, au rez-de-chaussée et à l'entresol sur le jardin. Un certain Morice, employé par ce comité en l'an II, nous rapporte que le local où il tenait ses séances était orné de superbes meubles et que de somptueux tapis des Gobelins en couvraient le parquet. Le Comité de sûreté générale, lui, siégeait dans l'hôtel de Brione, sis petite place du Carrousel, relié au château par un couloir de planches.

L'installation de l'Assemblée aux Tuileries avait en définitive coûté plus d'un million de livres. (En 1784, le collier de la reine avait été estimé au même prix.) Il avait fallu démolir l'ancienne salle de spectacles, construire le nouveau local, aménager les

différents appartements de l'aile sud, construire un corps de garde, réparer les combles, les croisées et le grand escalier du château, construire un mur d'appui entre la cour et la place du Carrousel pour y dresser une longue grille (qui ne fut terminée qu'en 1799), planter de nombreux arbres dans la cour, établir des ventilateurs et construire un canal de salubrité sous la salle des séances de l'Assemblée.

Malgré cela, le château allait rester dans un état de vétusté préoccupant. En mai 1795 éclata un violent orage : les combles furent inondés et de nombreux appartements dépendant du Comité de salut public furent endommagés. Six mois plus tard, le Conseil des Anciens remplaçait la Convention dans la salle de Gisors, « la plus désagréable des constructions » selon Bayeul. Le plancher menaçait même de s'effondrer et il fallut l'étayer avec des poutres. En 1797, l'entrepreneur Leconte constatait le délabrement avancé des toitures, des planchers et de la plomberie. L'intérieur du pavillon de l'Unité exigeait une restauration complète. Rats et souris pullulaient.

Vint le coup d'état de brumaire (novembre 1799). La salle de Gisors fut démolie, le château ayant été affecté aux consuls. Installé dans sa nouvelle demeure, Bonaparte ne manqua pas d'en visiter tous les recoins. Un jour qu'il arpentait les sombres couloirs en tentant de déchiffrer les graffiti révolutionnaires qui couvraient les murs — ce qu'il appelait des « saloperies » —, Bourrienne, qui l'accompagnait, ne put s'empêcher de soupirer : « Ceci est bien triste, général ». Et le consul de répondre : « Oui, triste comme la grandeur. »

Cet article sur les Tuileries sous la Révolution française serait incomplet si l'on n'évoquait pas son jardin, qui seul subsiste aujourd'hui — le château ayant brûlé sous la Commune. Il s'était sensiblement dégradé tout au long du XVIII^e siècle. Les journées révolutionnaires — 20 juin et 10 août 1792 en particulier — avait entraîné le saccage des parterres et la mutilation de nombreuses statues. Aussi la création d'une garde particulière d'invalides, chargée de leur conservation, fut-elle décrétée en avril 1793, avant même le transfert de l'Assemblée au château.

Des réparations importantes furent ordonnées, les arbres morts furent arrachés, de nombreuses plantations effectuées.

Le 5 septembre, le procureur de la Commune, P.-G. Chauvette, protesta contre cet embellissement du jardin des Tuileries, déclarant, non sans raison d'ailleurs : « Les yeux des républicains se reposeront avec plus de plaisir sur ce ci-devant domaine de la couronne quand il produira des objets de première nécessité. Ne vaut-il pas mieux y faire croître des plantes dont manquent les hôpitaux que d'y laisser des statues, fleurs de lys en buis et autres objets, aliments du luxe et de l'orgueil des rois ? » Aussi la Convention ordonna-t-elle, cinq mois plus tard, la plantation dans le jardin de carrés de pommes de terre destinées aux indigents.

De nouveaux ornements vinrent cependant s'ajouter aux statues déjà existantes. Un comité d'embellissement du palais et du jardin national fut même créé, mais les travaux en furent interrompus par la disparition de Robespierre. Aux efforts de la Convention succédèrent ceux du conseil des Anciens : nouvelles réparations, nivellement des allées, plantations variées. De nombreuses et superbes statues, provenant de Fontainebleau, Sceaux, Ménars et Marly, vinrent peupler le jardin. Quant au public, il fut étroitement surveillé. Les chiens devaient être tenus en laisse...

Aussi l'œuvre de la Révolution fut-elle incontestablement positive en ce domaine. A la fin du XVIII^e siècle, le jardin du château des Tuileries était considéré comme l'un des plus beaux de France. Laissons parler ce promeneur qui, en 1798, le découvre : « L'œil se repose délicieusement sur les gazons émaillés, qui ont remplacé les parterres monotones et les tristes buis de Le Nôtre. Il jouit de l'ensemble ravissant des orangers, des arbustes odorants, des statues, des eaux limpides et des vases élégants, des terrasses et des masses de verdure qui encadrent ce premier plan du tableau. C'est la nature ornée de tous les prestiges des arts. Et si, de ces scènes douces et riantes, la vue pénètre à travers la grande allée, jusqu'à la limite occidentale du jardin, et par-delà les Champs-Élysées, on peut à peine

détailler les beautés de cette délicieuse perspective (...) Les bois ont été éclaircis et ornés de gazons vivifiants, l'allée principale agrandie, les orangers des ci-devant maisons royales distribués avec goût, les marbres et les bronzes placés avec ordre et sagesse. La verdure et les fleurs embaument les airs et recréent la vue, dans les mois du printemps (...) La fleur des tilleuls répand, sous ces dômes de verdure, une odeur suave et légère. Les oiseaux y chantent la renaissance de la nature et la saison d'amour. Les hauts marronniers balancent leurs panaches au souffle des zéphirs... »

Du jardin de la Révolution française, il ne nous reste aujourd'hui, comme l'écrivait Marcel Poète, « qu'un corps mort allongé sur une terre pleine d'histoire ».

LA SYMPHONIE DE BIDACHE

par le général Georges RICHTER

« Sur un promontoire très élevé » dominant la Bidouze, affluent de l'Adour, se dressent les ruines imposantes du château des ducs de Gramont, construit à Bidache, un gros bourg des Pyrénées-Atlantiques, à quelque trente kilomètres à l'est de Bayonne.

Les premiers seigneurs de Gramont étaient, aux confins de la Basse Navarre et de la Gascogne, les protecteurs-nés de la route de pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle, garantissant en principe la sécurité des pèlerins.

Leur château, formé de plusieurs éléments dans une juxtaposition, et parfois une imbrication complexe, appartient à plusieurs époques. D'abord au Moyen Age, pour deux des tours qui subsistent encore ; au XVI^e siècle pour le développement des bâtiments d'habitation et leur défense, dans le cadre de la principauté de Bidache ; au XVII^e siècle, pour une certaine extension des appartements, leur décoration intérieure et l'aménagement des jardins. Le XVIII^e siècle a mis son empreinte par la porte principale du château.

Résidence des Gramont jusqu'à ce que Louis XIV appelle autour de lui à Versailles les principaux seigneurs de ce rang, Bidache a connu les fastes de l'Ancien Régime, dont l'apogée aura peut-être été le séjour que Mazarin y fit en 1660 à la veille du mariage du roi de France avec l'infante Marie-Thérèse, afin de mener à bien les négociations qui aboutirent au traité des Pyrénées.

Vidé quelque peu de ses collections et mobilier au moment de l'installation des Gramont à Versailles, le château de Bidache n'a pas eu à souffrir des événements révolutionnaires et serait

demeuré en l'état si, en 1796, l'intendant du château, convaincu de malversations, ne se serait pas vengé d'avoir été démasqué en y mettant délibérément le feu.

Vingt ans plus tard, le maréchal Soult qui organisait la défense des hauteurs dominant l'Adour en vue d'un éventuel engagement contre les forces de Wellington, démolit une partie de la grande galerie pour en utiliser les pierres comme abri pour son artillerie.

Depuis, le temps a fait son œuvre, et chaque élément de cet imposant ensemble s'est peu à peu dégradé.

Il n'en demeure pas moins des restes grandioses qui ont inspiré à Hubert de Saizieu la trame de cet étonnant festival qui fait revivre depuis 1986 ces vieilles pierres, et avec elles l'âme de tout un canton. En effet, « Bidache » c'est d'abord une grande aventure où l'on peut admirer à la fois et en même temps les fastes de l'histoire, les splendeurs de la musique, les émotions de la poésie, la richesse des flores, la magnificence des costumes, l'illusion du théâtre et les rythmes splendides de l'architecture.

« Bidache », c'est l'ambition d'être un point de rencontre des diversités béarnaises, basques et landaises, la vitrine culturelle du pays de l'Adour.

« Bidache », c'est aussi la réhabilitation d'un patrimoine exceptionnel, celui du château des ducs de Gramont, dont les ruines portent témoignage de l'extraordinaire richesse de l'histoire et de l'architecture françaises.

« Bidache », c'est enfin la réunion, non seulement de la population de plusieurs cantons autour d'un même projet, mais aussi de l'ensemble des acteurs de la vie régionale (associations, entreprises, collectivités publiques) dans une dynamique créatrice fondée sur le bénévolat et le partenariat.

La « symphonie historique » — tel est le nom de ce festival —, c'est beaucoup plus qu'un simple son et lumière ; c'est le point de départ d'une véritable entreprise culturelle, au service d'une seule ambition : faire revivre un pays en s'appuyant sur son passé avec tous les acteurs de la vie régionale.

Le château sommeillait : un rêve l'a réveillé. Au-delà du spectacle, un entraînement général est né. Le pays est formidable... c'est Bidache ! Et la symphonie ?

Au travers de quatre grandes époques de l'histoire, chacune d'entre elles associée à une saison, deux pèlerins intemporels, un enfant sans mémoire et un château qui a « plus de souvenirs que s'il avait mille ans », racontent l'histoire de Bidache.

Deux pèlerins, compagnons de hasard, de bonne et mauvaise fortune, cheminent hors du temps sur la route de Compostelle et portent sur les événements de notre passé des regards différents.

Un enfant qui se définit lui-même comme « l'enfant sans mémoire », enfant trouvé, ignorant de son pays et de son histoire, dont la solitude sereine et triste attendrit l'âme des deux marcheurs d'éternité, qui décident de l'emmener avec eux sur les chemins de Saint-Jacques.

Un château qui est à la fois héraut et acteur de l'histoire, et dont les pierres, tour à tour spirituelles, inquiètes ou fières, finissent par gémir au vent de l'hiver.

Ces quatre personnages font découvrir le grand livre d'images de notre pays. Roland, Charlemagne, Henri IV, le cardinal Mazarin, les mousquetaires, Saint-Vincent-de-Paul, ces « grands » de notre histoire ; mais aussi les pèlerins, les croisés, les soldats, les révolutionnaires, les paysans, les artisans, les gentes dames et les coureurs d'aventures, humbles acteurs de la vie quotidienne.

Et l'on entend l'angelus du soir et les cloches de Roncevaux, Vivaldi et Wagner, Mahler et Moussorgski, le folklore de nos provinces, le chant des oiseaux et la forge qui martèle le temps.

Petit à petit, l'enfant trouvé, « l'enfant sans mémoire » comprend que son pays a une âme ; il finit par se sentir héritier de son histoire.

La « Symphonie historique du château de Bidache » sera jouée en 1989, fin juillet-début août

Pour tout renseignement, écrire à B.P. n° 1, 64520 Bidache (tél. 59.56.43.66).

RENAISSANCE D'UN CHATEAU : ROCHE-SUR-LOUE

par Jacques CHARLES

Affaires culturelles de la Ville de Paris

Situé à l'intersection de deux voies de communication : une voie romaine et un cours d'eau, la Loue, le château de Roche-sur-Loue, comme beaucoup de maisons féodales tirait donc profit d'un passage à gué sur la rivière. L'existence de la bâtisse est attestée à partir du XI^e siècle, mais c'est essentiellement à partir du milieu du XIII^e siècle que nombre de chartes font mention du domaine. Différents propriétaires se succèdent dont la mère du futur pape Callixte II, natif de Quingey ainsi qu'une famille de Roche qui semble prospérer pendant près d'un siècle.

De cette bâtisse primitive peu de vestiges subsistent. Elle semble toutefois avoir été élevée sur une plateforme rocheuse en bordure de la rivière et devait se composer d'un ensemble de murs et de tours ceinturant une cour de petite dimension.

Mais ce n'est qu'après la conquête de la Franche-Comté par les armées de Louis XIV que le domaine de Roche sort de l'anonymat dans lequel il se confine : mis en vente en 1667 pour acquitter les dettes de l'archevêque de Rye, il passe dans les mains de trois frères de la famille de Brun. L'un de ces derniers, Claude-Ferdinand devenu unique propriétaire, par lettres patentes de janvier 1694, enregistrées à la Chambre des comptes de Franche-Comté le 24 mai 1696, est élevé au rang de marquis en remerciement de son dévouement en faveur des troupes françaises au moment de la conquête. Dès lors, une certaine prospérité s'installe. Le domaine s'accroît notablement et tire

des profits substantiels de l'exploitation de la vaste forêt de Chaux qui s'étend sur plusieurs milliers d'hectares à quelques pas de là, ainsi que de différents moulins édifiés au fil de l'eau.

Par suite des alliances matrimoniales ces biens passent vers 1740 entre les mains de la famille de Grammont installée à Villerxersel et dont Pierre de Grammont cumule les charges de Lieutenant Général des armées du Roi et de chevalier d'honneur au Parlement de Besançon.

C'est à cette époque que le château féodal est remanié pour faire place au bâtiment que l'on découvre aujourd'hui : un corps de logis central à deux étages flanqué de deux tours formant avant-corps et surmontées de toits à l'impériale si caractéristiques de la région.

Le projet décidé sous Louis XIV de construire entre les deux villages d'Arc et de Senans une saline qui traiterait la saumure acheminée, sous terre, dans des troncs d'arbres évidés depuis la ville de Salins distante d'une dizaine de kilomètres, donne dans cette seconde partie du XVIII^e siècle une petite notoriété à cette demeure.

Le projet est confié à l'architecte Claude-Nicolas Ledoux qui pense pouvoir réaliser autour du pavillon du fermier général et des ateliers de la saline, la ville idéale qu'il a conçue.

Afin d'éviter tout préjudice aux seigneurs de Roche (l'Ancien Droit français ne connaissait pas la procédure d'expropriation), Louis XVI décide, en 1777, de racheter les terres et les bois nécessaires à cette construction, ainsi que le château récemment rebâti pour y loger Ledoux et son équipe d'architectes qui surveillent les travaux.

En 1783, la saline d'Arc étant terminée, le Roi fit mettre en adjudication le domaine qui passe ainsi dans les mains du marquis de Jouffroy de Précipians. La période révolutionnaire ne semble pas avoir été marquée par de grands troubles. Une nouvelle fois mis en vente, la propriété passe entre diverses mains avant d'être acquise par une famille de maîtres de forge qui la conserve pendant près d'un siècle avant qu'elle ne soit acquise, il y a dix ans, par la Fondation Claude-Nicolas Ledoux.

Laissé à l'abandon après avoir fait l'objet d'une première tranche de travaux, Roche ne parvenait pas à trouver une vocation digne de son passé. Aussi le Département du Doubs décidait-il, au terme de l'année passée, de le mettre, une fois encore, en vente.

Acheter une telle maison aujourd'hui semble une aventure particulièrement périlleuse. L'histoire même de cette propriété montre que le plus difficile réside non pas tant dans les formalités d'acquisition que dans sa conservation au fil des jours, au fil des années.

La constitution d'une société, nécessaire afin de donner un cadre juridique indispensable à l'ensemble des personnes qui allaient désormais partager une partie de l'existence de cet édifice, la réunion des capitaux nécessaires tant pour l'acquisition que pour la réalisation des premiers travaux de remise en état, pour aussi délicats qu'elles fussent, n'ont pas été les opérations les plus difficiles.

Certes le choix des partenaires mérite une grande réflexion et demande de la prudence : il convient de partager les mêmes objectifs, posséder des convictions similaires, d'être animés par une réelle volonté. Cette pluralité devient alors un avantage. Il serait également illusoire de nier l'importance des questions financières. La rigueur des comptes ne fait guère bon ménage avec la fantaisie.

Toutefois, si ces deux paramètres sont déterminants au moment de l'achat, leurs rôles respectifs tendent à s'estomper par la suite. Il n'est pas si simple, en effet, de faire comprendre que la « vie de château » est avant tout une servitude avant d'être des instants de jouissance. Notre notion de « propriété », tirée du Droit romain, si elle se vérifie tous les jours dans les rubriques de petites annonces immobilières, est finalement assez mal adaptée à la situation présente de ce patrimoine commun : « Usus, fructus et abusus » offrent, semble-t-il, une notion faussée dans la mesure où ces concepts pourraient permettre à un « propriétaire-tout-puissant » de ne considérer ce patrimoine comme « son » bien. L'usage de cet adjectif possessif est révélé

lateur de la présence du grain de sable qui tôt ou tard enrayera la machine, même la mieux huilée : on connaît suffisamment d'exemples de propriétaires peu scrupuleux ou plus simplement ignorants qui ont endommagé telle ou telle demeure du seul fait qu'ils considéraient avoir tout pouvoir pour décider du sort de ces habitations.

Cela dit, la difficulté n'en est pas moins résolue pour autant. En fait, tout commence. Les bonnes intentions ne suffisent pas. Quotidiennement, se joue la « tentation » de la rentabilité.

Il convient, sur cette question, d'échapper à toute propension à théoriser. Il n'existe pas de solution miracle ou d'activité idéale.

Tout propriétaire se trouve en présence de ce même dilemme : les restaurations, les adaptations à la vie contemporaine nécessitent des investissements permanents. Les ressources personnelles s'épuisent vite. Germe alors l'idée que l'édifice, le site pourraient être le cadre d'une activité permettant un autofinancement. Et chacun d'imaginer sa propre solution.

Mais, si l'intention est noble, nous pourrions y revenir, il faut résister au miroir aux alouettes.

Le château de Roche jouit d'une situation géographique relativement heureuse : situé à deux kilomètres de la saline royale d'Arc et Senans (qui reçoit près de 100.000 visiteurs par an), il bénéficie d'un potentiel touristique appréciable. Par ailleurs, l'augmentation croissante du nombre de congressistes réunis chaque année à la saline et désireux d'être hébergés à proximité plutôt qu'à Besançon ou à Dôle incitait à combler cette demande, d'autant que la Fondation Claude-Nicolas Ledoux appuyait fortement une telle initiative.

Le choix d'une formule d'hébergement s'est lentement imposée : la création d'une dizaine de chambres d'hôtes semblait répondre à la fois aux préoccupations des organismes locaux et s'adapter sans trop de difficultés avec l'état actuel du bâtiment.

A ce stade, c'est aux architectes et aux artisans des différents corps de métier qu'il convient de rendre hommage ainsi qu'aux différentes personnes qui ont pris part à ces travaux de restauration et de réhabilitation.

En matière d'hôtellerie, les contraintes et les normes sont nombreuses. Les règles édictées par l'Administration se révèlent souvent incompatibles avec le souci de conservation d'une architecture intérieure du XVIII^e siècle. Il faut donc faire preuve d'une ingéniosité certaine et peut-être avoir pour règle de s'abstenir de toute décision hâtive qui conduirait à la démolition d'une partie (intérieure ou extérieure) de l'édifice. L'état de vétusté, sur deux étages, d'une partie des planchers et du plafond des salons ou encore la destruction totale, dans la tour nord, des deux premiers niveaux ont été l'occasion de travaux dont nous avons su tirer profit pour faire passer, d'une façon invisible, les canalisations d'eau ou encore les différents câbles électriques et même les tuyaux d'une centrale d'aspiration.

Mais ainsi équipées, ces chambres d'hôtels situées sur la façade arrière du corps de logis central peuvent retrouver, à tout moment, leur agencement du XIX^e siècle. Les transformations opérées sont réversibles...

L'existence, également, de caves voûtées au sous-sol, qui abritaient, jadis, les cuisines et les diverses réserves méritait d'être relevée : ces salles demandaient peu de transformations pour devenir des lieux d'expositions. Cette nouvelle destination pouvait sembler judicieuse puisqu'il était possible d'y présenter régulièrement différentes manifestations préalablement offertes au public parisien et dont le succès avait été confirmé.

Enfin, puisque nous nous engageons ainsi vers l'accueil de visiteurs, il semblait nécessaire de répondre plus directement encore à leur attente en tentant de reconstituer l'atmosphère du XVIII^e siècle par l'aménagement, au rez-de-chaussée, des salons de réception avec un mobilier contemporain.

Il serait bien hâtif de tirer des conclusions sur cette expérience si récente. Toutefois deux constatations s'imposent :

La première réside dans la réelle attente qui se rencontre dans chaque visiteur : qu'il s'agisse de renouer avec le passé, de redécouvrir des sources historiques ou de remonter le fil d'une histoire familiale, notre époque éprouve un grand besoin à comprendre d'où elle vient. De la sorte, toute entreprise, aussi minime soit-elle, réalisée avec sérieux et sérénité est assurée de trouver un écho favorable dans le public. Les gens veulent comprendre et cherchent à savoir, il faut donc se montrer pédagogue en offrant un message rigoureux qui seul captera l'attention.

La seconde révèle combien ces projets s'inscrivent dans le contexte de notre société actuelle. Sur ce thème, il est souvent d'usage d'avoir les idées noires en énonçant une litanie de plaintes et de doutes. La réalité est sans doute différente. La « renaissance » du château de Roche est bien loin de concerner ses seuls propriétaires soucieux d'assurer sa restauration. Mais c'est tout un village et sa région qui sont concernés par cette initiative : s'il faut demeurer un gestionnaire méticuleux, il convient de conserver, dans le cas qui reste le nôtre, la porte largement ouverte.

Château de Roche-sur-Loue - 25610 ARC-ET-SENANS

Tél. (16) 81.57.45.58

Chambres d'hôtes de gîtes ruraux (pêche et tennis). Ascension montgolfières. A 2 h 30 de Paris par T.G.V. direct jusqu'à Mouchard (ligne Paris-Lausanne). Liaison Mouchard - Arc-et-Senans sur demande, en voiture (7 kilomètres).

VOUS AVEZ DIT « VIE DE CHATEAU » ?

Entretien avec Monsieur le comte Edouard de COSSE-BRISSAC
propriétaire du château de Fayel (Oise)

L'Emoi de l'Histoire : Que doit-on entendre par « vie de château » ?

M. le Comte de Cossé-Brissac : La première chose à préciser est que la « vie de château » n'existe plus. La vie familiale, la vie avec les amis, l'ont remplacée. La vie de château est la même que celle que l'on mène dans d'autres demeures, mais avec les avantages et les inconvénients des dimensions d'un château : lorsque votre demeure fait deux cents pièces — le château de Fayel en fait soixante —, cela signifie qu'il faut toutes les chauffer, les meubler, les entretenir — et les domestiques ne sont pas toujours présents pour effectuer ces tâches. Aujourd'hui, on est davantage châtelain par respect pour ses ancêtres que par plaisir. Mais abandonner son château signifie le laisser aux mains d'un individu qui n'a pas vos traditions et le transformera en relais hôtel-restaurant.

E.H. : Et dans le cas du château de Fayel ?

C.D.C.B. : Ce château a trois cent cinquante ans et, comme tous les châteaux, deux mille ans d'histoire, ayant été bâti sur un lieu de défense et de communications. Il a dû endurer les mêmes épreuves que ses habitants, étant soumis aux mêmes lois physiques. Lorsque mon père m'a donné le château, il m'a d'abord fallu trouver l'argent nécessaire au paiement des impôts fonciers,

à la réfection des toitures et du parquet et au fonctionnement normal d'une très grande maison. Etant à 70 km de Paris, j'ai pu dès lors organiser des réceptions privées et d'affaires. Aujourd'hui, entrées et sorties de trésorerie sont équilibrées ; les travaux essentiels ont été menés, et le château est assuré de sa survie.

E.H. : Que représente le château pour vous ?

C.D.C.B. : Il est avant tout une maison de famille, celle des Cossé-Brissac, présente en ses murs depuis un siècle et demi, et branche cadette de la famille de Brissac d'Anjou. Mais trente à quarante fois par an, le château et son parc accueillent des personnes désireuses de se marier dans un cadre agréable, et qui me versent une participation à l'entretien du château. Le système des relais-châteaux est tout à fait différent ; c'est une organisation immobilière, semblable à n'importe quelle chaîne nationale ou internationale. Or l'âme d'un château est liée à celle de ses occupants.

E.H. : De quoi se compose le château ?

C.D.C.B. : Comme tout château, il possède des communs, greniers à foin, remises à calèches, bâtiments destinés aux jardiniers et aux palefreniers. Les domestiques vivent dans le château lui-même, avec la famille. L'usage moderne des communs peut varier avec le temps : lieux de réception, de location, de représentation... Au château du Fayel, les communs ont été transformés en logements résidentiels, tous loués ; j'envisage d'installer dans l'écurie, l'étable, le grenier à foin et un hangar des salles d'exposition et un musée accessible au public.

E.H. : Pourriez-vous nous parler des archives du château ?

C.D.C.B. : Remontant aux origines du château, c'est-à-dire à 1650, elles n'ont pas été détruites sous la Révolution, mais certaines ont été dispersées. On y trouve des documents relatifs aux droits féodaux et aux fonctions du château aux XVII^e et XVIII^e siècles : entretien des chemins, assistance, éducation,

approvisionnement (pigeonniers et moulins banaux), justice (basse et moyenne), notariat... Ces archives ont été classées par la directrice des archives privées à la Bibliothèque nationale. Elles ont d'ailleurs été consultées pour la préparation d'une thèse en Sorbonne sur l'architecture du château voici deux ans.

E.H. : Mais quelle « marque » avez-vous personnellement apposée sur le château ?

C.D.C.B. : J'ai dû le restaurer et le reconstituer tel qu'il était au XVII^e siècle, ses occupants ayant autrefois, par exemple dans les communs, bouché les portes et fenêtres pour être épargnés par l'impôt du même nom. La législation française devrait favoriser davantage la sauvegarde et l'entretien de ce genre de monuments pour maintenir le contact avec les traditions historiques. Pourquoi ne pas payer « en nature » (comme les corvées d'Ancien Régime qui pouvaient être acquittées en prestations de main-d'œuvre) ? Par ailleurs, le château possède un parc, des bois, des terres — dont je ne suis plus le seigneur, mais le propriétaire, et surtout l'exploitant. J'y ai installé une société européenne de généticiens mondialement connue qui y prépare les graines de l'avenir ; j'ai également apporté à ma petite commune quarante emplois et le tiers de son budget. Tel est à mon avis le véritable rôle du châtelain moderne. Toutes mes anciennes activités m'ont préparé à la gestion : j'ai été, entre autres, directeur de la Librairie Hachette et vice-président directeur général d'Euromarché.

E.H. : Pensiez-vous déjà au château du Foyel ?

C.D.C.B. : En permanence ; je n'avais malheureusement pas le temps de m'en occuper. Mais dès le jour où je n'ai plus eu d'emploi, j'ai décidé de consacrer mon activité créatrice à mon propre patrimoine et non plus à celui des autres. D'ailleurs un monument historique dure plus longtemps qu'une entreprise.

E.H. : En quoi consiste la vie quotidienne au château ?

C.D.C.B. : A veiller à l'exécution du travail dans ses multiples détails, à titre d'exemple : contrôle des pâturages destinés aux

moutons, taille des rosiers, entretien des arbres, papiers administratifs à remplir... Le tout n'est qu'une vaste succession de détails, à surveiller à la manière de l'intendant du XVII^e siècle, que je suis davantage qu'un véritable châtelain qui, autrefois, résidait moins au château que je ne le fais. Mon argent est réinvesti dans l'entretien de mes outils. Il faut bien voir que le châtelain est souvent moins bien payé que le dernier de ses ouvriers. Il ne gagne pas d'argent, mais veille seulement à ne pas trop en perdre.

E.H. : Vous avez également créé toute une vie culturelle autour du Fayel...

C.D.C.B. : J'ai d'abord eu l'idée d'organiser des concerts dans la chapelle, facile à chauffer en hiver ; puis je les ai transférés dans le grand salon du château, où l'acoustique est meilleure. Le salon a ainsi accueilli des artistes Japonais, Cubains, Allemands, Polonais, Roumains..., mais également, bien entendu, des artistes Picards. Je souhaiterais beaucoup réaliser un opéra dans la cour du château, si le T.G.V. qui doit passer à 400 m du Fayel — au mépris des lois de protection des monuments historiques d'ailleurs — ne m'en empêche pas. De telles initiatives culturelles peuvent évidemment se heurter à des obstacles administratifs ; il y a des règlements à respecter.

E.H. : Votre fils héritera-t-il du château ?

C.D.C.B. : Je souhaite bien sûr une continuité familiale. Ce château doit devenir un centre culturel plus important encore pour pouvoir s'adapter aux siècles à venir. Il ne doit pas être considéré comme une demeure de luxe isolée du monde réel. L'image que le public se faisait du château — nombreux domestiques, caves remplies de champagne et élégantes courtisanes — est tout à fait en dehors de la réalité. Le châtelain est un précieux contribuable : lorsque des travaux ont lieu, il doit payer la TVA, qui représente le cinquième de leur valeur ; lorsqu'il paye un salaire, il doit payer 5 % de taxe sur les salaires ; les droits de succession représentent 40 % de la valeur du château lors-

qu'une convention spécifique n'est pas passée avec l'Etat... Tous les pays d'Europe (la France commence à adhérer à cette idée depuis décembre 1981) ont compris que l'Etat s'enrichissait énormément sur les châteaux et les droits de succession y ont été abolis.

E.H. : Vous nous avez parlé des communs ; mais comment les soixantes pièces du château sont-elles utilisées ?

C.D.C.B. : Les amis de mes enfants les occupent plusieurs week-ends par an ; en semaine, elles sont inutilisées, sauf lorsque j'organise des séminaires d'entreprise qui contribuent à l'entretien du château. Un château du XVII^e siècle est difficile à adapter au XX^e siècle ; mais à cette époque, c'était une demeure confortable du fait du personnel domestique ; de nos jours, le châtelain est son propre domestique. Il faut signaler à ce propos qu'en 1900 encore, il y avait davantage de domestiques que d'ouvriers. Il faudrait encourager les personnes à la recherche d'un emploi à se mettre au service de familles ou de personnes âgées, en déduisant leurs salaires de la feuille d'impôts. Un château se trouve bien souvent en un lieu rural où les emplois sont rares, et devrait pouvoir apporter des ressources à la population environnante. Ce serait renouer avec une tradition séculaire pour le plus grand profit du patrimoine national.

Propos recueillis par Arnaud de Maurepas
le 3 août 1988.

LA DESTRUCTION DU CHATEAU PIETRU S'IMPOSAIT-ELLE ?

par Paul ROUDIÉ

Le château Piétru situé à Ambès (Gironde) a retenu depuis longtemps l'attention des archéologues et des connaisseurs.

Dès le 8 juin 1968 une fiche fut rédigée sur ce bâtiment par les soins de l'Inventaire Général. Une photographie a figuré en bonne place dans l'exposition consacrée à « Palladio et le palladianisme en France » en 1975 à l'Hôtel de Sully.

Lorsque fut établi l'ordre du jour de la séance du 16 septembre 1987 de la COREPHAE de la Gironde, M. Robert Coustet, maître de conférences d'Histoire de l'art à l'université de Bordeaux III, l'un des meilleurs connaisseurs de l'art néo-classique en Aquitaine, s'exprimait ainsi :

« Edifice d'origine XVIII^e rhabillé de deux façades néo-classiques au début du XIX^e siècle par son propriétaire, le marquis de la Colonilla, négociant plus connu pour être l'instigateur de la construction du château Margaux. Inoccupé, l'édifice se dégrade. Une inscription sur l'ISMH des façades et des toitures du corps de logis est souhaitable. »

Lors de la séance, le dossier fut présenté par M. Gil Guérin, documentaliste des Monuments Historiques, qui, après avoir repris les propos de M. Coustet, ajoutait :

« Ce château, non occupé, est actuellement l'objet d'actes de vandalisme et de pillage. Une mesure de protection est souhaitable pour éviter cette dégradation d'un monument représentant un intérêt architectural certain. Ce château est pour l'essentiel propriété de l'E.D.F. qui a consenti à refaire la toiture qui s'effondrait. Une association « Les amis de Piétru » s'occupe de l'entretien indispensable. Une bande longeant le château appartient apparemment à une société civile immobilière. D'après le cadastre, cette bande empiète sur les façades plaquées qui seraient donc propriété de cette société. Des recherches sont en cours à ce sujet. M. le Maire a fait savoir qu'il n'avait pas de remarque particulière à formuler sinon qu'il s'étonnait que cet

édifice provoque l'intérêt au moment précis où une implantation industrielle est envisagée sur ce site. »

C'est évidemment l'arrivée à Ambès de la société Norsk-Hydro qui a précipité les choses, comme le précise le journaliste Didier Ters dans un article paru le 12 mars 1988 dans *Sud-Ouest*. Il fallait agir avant que l'arrêté d'inscription n'ait paru. Fin février ou début mars, en très peu de temps le bâtiment a été complètement rasé au bulldozer.

La destruction s'imposait-elle ? Il y a assez de place dans la presqu'île d'Ambès pour installer bien des établissements industriels. Non loin de là une importante distillerie a été aménagée sur le domaine de Burek. Le château qui était en bien mauvais état a été non seulement respecté mais restauré.

La démolition de Piétru est non seulement un acte de *vandalisme* mais une sorte de défi lancé aux organismes et aux autorités qui ont pour mission la défense du patrimoine. Les COREPHAE ont été créées pour informer et pour prévenir. Elles n'ont qu'un rôle consultatif, mais n'est-ce pas se moquer de celle d'Aquitaine que d'aller si rapidement et si brutalement à l'encontre d'un avis d'inscription qu'elle avait donné à l'unanimité ?

J'irai plus loin. L'existence même de ces commissions et leur vigilance ne risquent-elles pas d'inciter tous ceux que les vieux monuments gênent pour toutes sortes de raisons à les faire disparaître au plus tôt pour ne pas avoir d'ennuis ?

Ce qui s'est produit à Ambès est susceptible de décourager les meilleures volontés si nous ne recevons pas l'assurance que les avis émis seront désormais rapidement suivis des mesures d'autorité, sans lesquelles ils resteront des vœux pieux ou même provoqueront des réactions irréversibles, à moins, bien entendu, que des très fortes raisons ne s'opposent à la prise en considération de ces avis.

Paul ROUDIÉ

Professeur émérite d'Histoire de l'Art.

Extrait de la Revue *Sites et Monuments*

(Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France - 39, av. de la Motte-Picquet, 75007 Paris)

LES CARNETS DE CLIO

LA GRANDE DATE :

23 AOUT 1793 : LA LEVEE EN MASSE

par Jean-Paul BERTAUD

professeur d'histoire moderne à l'université de Paris I

Été de 1793, été tragique : à nouveau, la patrie était en danger, les armées coalisées pénétraient sur le territoire national tandis que la guerre civile intérieure faisait rage, l'insurrection « fédéraliste » se conjuguant à celle des Vendéens. L'ennemi semblait vouloir utiliser la Terreur contre les patriotes comme l'avait jadis promis, en 1790, un député de droite de la Constituante et comme en avaient brandi la menace contre les patriotes les journalistes contre-révolutionnaires bien avant le manifeste de Brunswick, en juillet 1792. Charlotte Corday que les sans-culottes eurent tôt fait d'identifier à une « liberticide » soudoyée par l'Angleterre, assassina Marat le 13 juillet en plein Paris. Pour lutter contre les ennemis, il fallait retourner l'arme de Terreur contre eux, et d'abord dans l'armée. « Un départ *en masse* pour venger Marat devrait se produire dans toute la France » écrivait ainsi le grenadier Pocral du 9^e bataillon de la Seine-Inférieure. L'idée d'une armée *révolutionnée* par une levée en masse fit ainsi son chemin dans les sociétés populaires. Elle était déjà en partie appliquée sur les frontières où les généraux et les représentants en mission constataient que des paysans,

hommes, femmes, enfants mêlés venaient leur donner « un coup de main ». En août, les délégués des assemblées primaires de la France venus à Paris pour accepter la Constitution renouvelèrent l'appel, à la Convention, d'une levée en masse. Les termes employés de levée en masse reflétaient la volonté des sans-culottes d'une *insurrection du peuple* qui, en cas de danger extrême, devait se porter à la tête de l'armée. *La masse terrible* qui s'ébranlerait de tous les côtés aurait pour elle le nombre et la communauté de pensée, elle porterait l'effroi dans les armées ennemies. « Tous les sans-culottes, en colonnes républicaines, couvriront le sol de la Liberté. ». « Huit jours d'enthousiasme pouvaient faire plus que huit ans de combat. » Plus de combat à l'ancienne, plus de subtile stratégie et de fine tactique imaginée par des généraux aristocrates. Le peuple tout entier levé bousculerait l'adversaire, l'exterminerait.

Le gouvernement révolutionnaire comprit l'utopie d'une telle démarche mais saisit la proposition pour régler enfin le mode de levée des soldats citoyens. Depuis 1791, l'armée se recrutait par le volontariat et, en 1793, faute d'un nombre suffisant de volontaires, la Convention, en février et mars, avait laissé faire les municipalités qui procédaient au recrutement par vote, ou tirage au sort et acceptaient les remplacements des hommes ainsi désignés. Ce mode avait soulevé les paysans et les artisans et pas seulement en Vendée. Partout on avait protesté : le vote permettait aux contre-révolutionnaires d'envoyer loin de leurs communes d'origines des sans-culottes : le remplacement, c'était le commerce des hommes et, en définitive, le riche qui achetait le sang du pauvre.

La Convention décréta donc le 23 août 1793 que *tous les jeunes* âgés de 18 à 25 ans, célibataires ou veufs sans enfants, devaient partir sous les drapeaux. Mais cette *réquisition* — le terme de conscription ne sera employé qu'avec la loi Jourdan de 1798 — était assortie d'un appel à la participation au combat de la France entière : les hommes mariés forgeraient les armes, les femmes feraient des tentes, des habits et serviraient dans les hôpitaux, les enfants mettraient le vieux linge en charpie pour

soigner les blessés et les vieillards se feraient transporter sur les places publiques pour prêcher la haine des rois.

Cette mobilisation de toutes les énergies fut en partie effectuée : récolte de salpêtre pour fabriquer de la poudre, ateliers en plein air à Paris et dans les principales villes de France où furent forgés les fusils et les armes blanches, réquisitions des cordonniers devant livrer les chaussures des soldats, ateliers d'habillement créés par les sans-culottes, toutes ces activités montrèrent qu'il n'y avait pas un front et un arrière mais tout un peuple debout pour défendre son indépendance.

La réquisition s'opéra ici, comme à Paris, dans l'enthousiasme, là, avec quelques réticences et parfois des manifestations de refus. Celles-ci eurent des causes diverses : population qui, comme dans le Midi, avait une habitude de rejet des mesures prises par l'Etat centralisateur, prêtres réfractaires ou « aristocrates » prêchant l'insoumission, voix des pauvres enfin. Ceux-ci dirent que la réquisition qui appelait tous les jeunes aux armes n'était égalitaire qu'en apparence : le riche pouvait voir son fils partir aux armées, il pourrait, en achetant de la main-d'œuvre, continuer son entreprise. Le pauvre, au contraire, qui ne pouvait se passer de la force de travail de ses enfants et qui n'était pas en état d'acheter des journaliers, serait précipité dans la mendicité. Le maigre lopin de terre qu'il mettait en culture ne produirait plus rien sans le travail accumulé de tous les membres de la famille.

Les représentants en mission furent sensibles à cette dernière revendication et Saint-Just tout le premier qui ordonna que la terre des pauvres fût travaillée par les riches fermiers. Un système d'assistance aux parents des militaires fut mis sur pied. Aux dires de l'historien américain I. Woloch, l'effort fut considérable et effectif. Certes la guerre gêna quelques-unes des entreprises projetées d'aide sociale, mais pour la plupart elles commencèrent bel et bien à être une réalité. Des recherches auprès des archives des sections et des sociétés populaires entreprises par des étudiants durant leur année de mémoire de maîtrise confirment la thèse d'I. Woloch.

Le résultat de la levée fut un gain pour l'armée de 300.000 à 400.000 hommes qui portèrent les effectifs à près d'un million de combattants. Incorporée aux unités existantes, cette levée en masse fut un facteur d'unité pour la France révolutionnaire : l'Alsacien y apprit à connaître le Provençal, les montagnards du Massif Central ceux des Alpes. Elle permit aussi au gouvernement révolutionnaire de développer l'éducation civique, l'armée devenant une des premières écoles du patriotisme pour les jacobins qui voulurent faire, en outre, du soldat citoyen un modèle de l'homme et du citoyen régénéré par la Révolution. La masse obtenue, malgré son manque d'instruction militaire, permit de mener à bien l'effort de guerre et d'aboutir à la victoire de Fleurus.

La levée en masse fut le modèle dont s'inspirèrent les législateurs en 1798 pour organiser la conscription, ancêtre de notre service militaire. *Le service national actuel* créé par le gouvernement du général De Gaulle, mettant en réquisition toutes les forces vives du pays en cas de conflit, s'inspire en grande partie du décret du 23 août 1793.

Jean-Paul BERTAUD,
Professeur d'Histoire Moderne, Paris I

LA SUBSTANTIFIQUE MOELLE :

L'ORDRE DE CHALAIS : UN DESTIN EPHEMERE

par Frédéric COPIN

étudiant à l'université de Paris IV

Un étrange destin, en effet, que celui de l'Ordre bénédictin de Chalais dont le nom n'évoque plus aujourd'hui qu'une église abbatiale accrochée aux flancs forestiers du Massif de la Grande Chartreuse. Contemporain des grands Ordres du XII^e siècle, ses monastères n'ont guère dépassé les limites du Dauphiné et de la Provence, alors qu'à la même époque ceux de Cîteaux s'implantaient partout en France et même en Europe. Aucun de ses moines n'est resté célèbre et son existence éphémère a, plus que tout autre chose, contribué à le faire oublier. Peu ou mal connu, l'Ordre de Chalais a cependant vécu une période de belle prospérité puisqu'en moins de soixante ans, douze fondations virent le jour sous son autorité. L'esprit de la Règle chalaisienne et le déclin rapide de l'Ordre à la fin du XIII^e siècle sont autant de faits qui suscitent l'intérêt et méritent quelques éclaircissements.

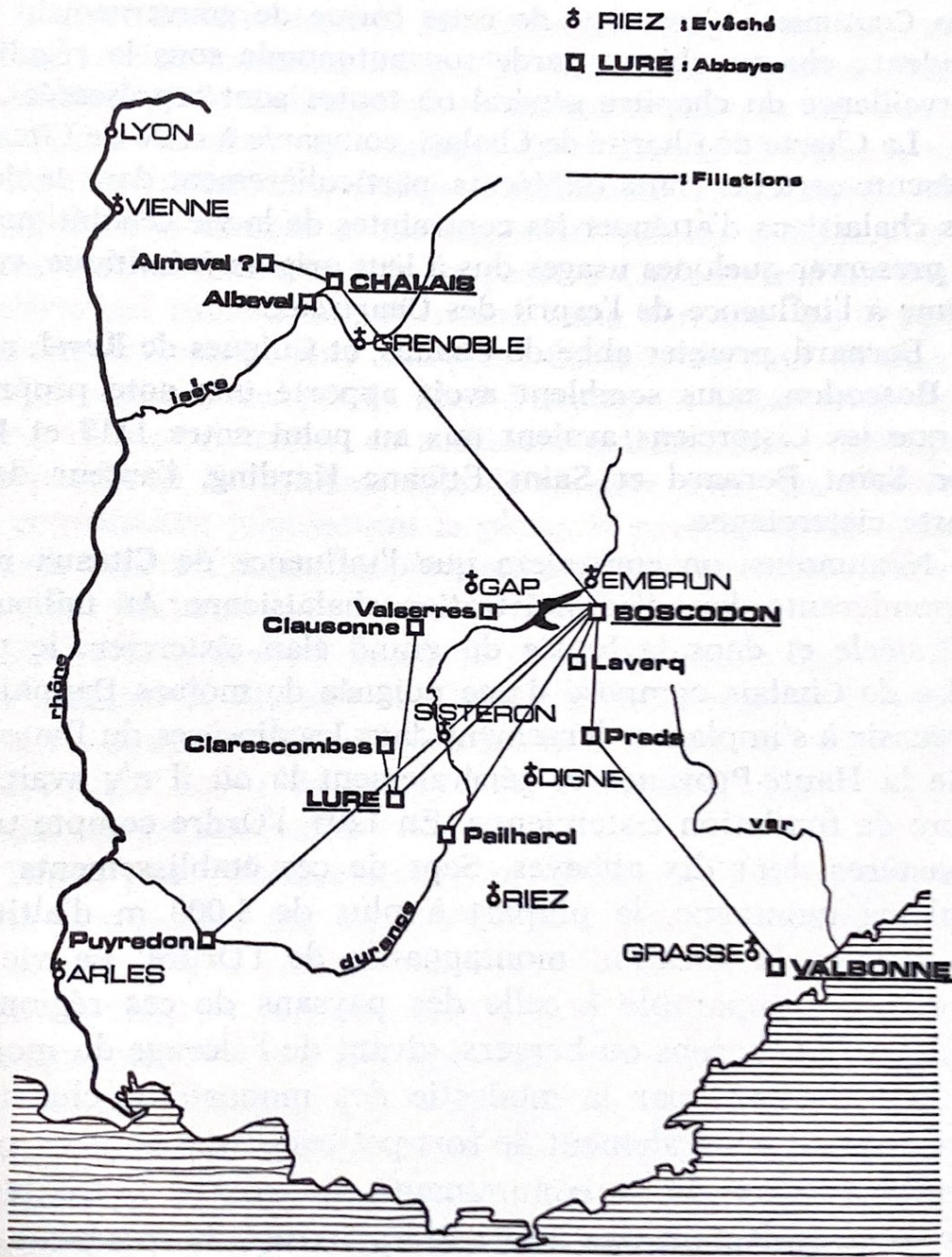
Le monastère de Chalais a été fondé dans les premières années du XII^e siècle sur les instances de saint Hugues, évêque de Grenoble, et grâce aux libéralités de Guigues, comte d'Albon, et de la reine Mathilde, son épouse. A la demande du prieur Bernard, le pape Honorius II par une bulle donnée à Latran le 20 mars 1129 prend le monastère de Chalais sous sa protection spéciale et confirme les diverses donations dont on l'avait gratifié jusqu'alors.

Toutefois, dès les premiers temps de son existence, l'avenir s'annonce difficile pour la nouvelle abbaye qui arrive à peine à nourrir ses recrues à cause du manque de ressources qui sévit périodiquement dans une région où les sols sont hostiles et les rendements trop souvent insuffisants. Les difficultés matérielles que rencontre Chalais à ses débuts, expliquent pourquoi le monastère a très rapidement cherché à essaimer. En 1142, à l'appel de l'archevêque d'Embrun, elle installe un groupe de moines à Boscodon, lieu-dit situé dans une haute vallée sur le cours supérieur de la Durance à 1.150 m d'altitude. Guigues de Revel qui en est le premier abbé, y construit le monastère. Guigues de Revel est certainement la figure la plus marquante de toute l'histoire de l'Ordre : c'est à lui que l'on doit les fondations de Prads et de Lure, abbaye dont il deviendra aussi l'abbé. Elu évêque de Digne en 1184, il se démet de ses fonctions, revient à Chalais où il prend la charge d'abbé général en 1187, peu avant sa mort. Ce personnage a énormément contribué à la mise en place de la Règle chalaisienne, poursuivant ainsi l'œuvre de Bernard, premier abbé de Chalais, qui en 1124 avait changé l'institution cartusienne des moines dont il avait la direction, érigé son monastère en abbaye et lui avait fait embrasser la Règle de Saint-Benoît, quelque peu modifiée.

C'est en particulier à Guigues de Revel que revient l'élaboration de la fameuse Charte de Charité de l'Ordre de Chalais, daté de 1148. Les abbayes filles directes de Chalais ont adopté aussitôt cette charte, scellant ainsi leur union à l'instar de Cîteaux et de ses premières filles qui s'étaient données la Charte de Charité cistercienne en 1119. Dans la Charte de Charité de Chalais, nous relevons d'abord un esprit : charité et détachement des biens de ce monde commandent les rapports des abbés avec leurs moines.

Ceux-ci portent vêtement de laine blanche des Chartreux ce qui leur vaut communément le surnom de « moines blancs ». Tous observent la règle de Saint-Benoît ainsi que les Coutumes propres à l'Ordre pour l'organisation de la vie, de la prière et du chant ; chaque abbaye est une véritable autonomie, avec son abbé entiè-

ABBAYES CHALASIENNES SITUATION & FILIATIONS



rement responsable. Mais celui-ci est aidé par l'abbé-père de la maison fondatrice qui contrôle l'exacte observance de la Règle. Ainsi le pouvoir remonte jusqu'à Chalais dont l'abbé général est inspecté lui-même par les abbés de Boscodon et d'Albeval (aussi appelée Aubevaux). Le chapitre général annuel, réunissant tous les abbés, s'assure de la qualité de l'observance de la Règle et des Coutumes. L'avantage de cette forme de gouvernement est évident : chaque abbaye garde son autonomie sous la régulière surveillance du chapitre général où toutes sont représentées.

La Charte de Charité de Chalais, comparée à celle de Cîteaux, présente certains traits différents, particulièrement dans le désir des chalaisiens d'atténuer les contraintes de la vie cénobitique et de préserver quelques usages dus à leur origine érémitique, voire même à l'influence de l'esprit des Chartreux.

Bernard, premier abbé de Chalais, et Guigues de Revel, abbé de Boscodon, nous semblent avoir apporté une note propre à ce que les Cisterciens avaient mis au point entre 1113 et 1119 avec Saint Bernard et Saint Etienne Harding, l'auteur de la charte cistercienne.

Néanmoins, on constatera que l'influence de Cîteaux reste prépondérante dans l'administration chalaisienne. Au milieu du XII^e siècle et dans la foulée du grand élan cistercien, le petit Ordre de Chalais composé d'une poignée de moines Dauphinois va réussir à s'implanter largement dans les diocèses du Dauphiné et de la Haute-Provence et généralement là où il n'y avait pas encore de fondation cistercienne. En 1205, l'Ordre compte treize monastères dont dix abbayes. Sept de ces établissements sont en pleine montagne, la plupart à plus de 1.000 m d'altitude. Cela montre la vocation montagnarde de l'Ordre. La vie des moines est comparable à celle des paysans de ces régions de montagne : bûcherons ou bergers, vivant de l'élevage du mouton.

On est frappé par la modestie des monastères chalaisiens qui présentent généralement de fort petites dimensions en raison du petit nombre de la communauté — quinze à trente religieux — et également par la grande pauvreté de matériau qui a présidé à leur construction. Comme nous l'avons dit, les sites

chalaisiens sont totalement isolés, à l'écart des voies de communication, et ils ont été choisis en fonction de la Règle et du mode de vie des communautés. Le plus souvent, les monastères sont implantés au bord d'une rivière, comme les monastères cisterciens. Chalais et Lure, à flanc de montagne, évoquent, eux, davantage les sites bénédictins.

L'arrêt de la croissance de l'Ordre coïncide, il est vrai, avec la fin de l'élan monastique du XIII^e siècle, mais d'autres causes, les difficultés de l'abbaye-mère : graves problèmes de ressources, déficit chronique et voisinage de la Grande Chartreuse vont accélérer sa ruine. Le privilège d'ancienneté de la Grande Chartreuse dans la contrée et ses impérieux besoins d'espaces et de terres arables vont très vite l'opposer à Chalais dans un conflit d'intérêt qui ruinera définitivement cette dernière. En 1162, les rapports deviennent plus critiques : Chalais trouvant de plus en plus lourdes ses charges de Chef d'Ordre, eut l'idée de se rattacher à l'Ordre cistercien en s'affiliant à Bonnevaux, l'abbaye la plus proche et la huitième fille de Cîteaux. Pour les Chartreux qui convoitaient jalousement la place, la perspective de Cîteaux prenant pied à Chalais ressemblait à une menace, aussi font-ils tout pour l'éviter.

En 1175, ils ouvrent même un procès devant la cour de Rome pour attaquer la filiation de Chalais à Bonnevaux et la réponse du pape Alexandre III en 1176 interdit à tous les membres de l'abbaye de Chalais de changer de Règle afin, dit-il, « d'éviter scandale et dispute avec les Chartreux ».

Peu à peu, l'abbaye tombe en décadence : le service divin n'y est plus célébré que très irrégulièrement. Les nouveaux abbés ne s'occupent qu'à ruiner et à dilapider les biens confiés à leur garde. Ils vendent tous les animaux et jusqu'au dernier instrument agricole. Par leur négligence et leur incurie, la totalité des livres et des ornements ecclésiastiques, dont le couvent était abondamment pourvu, fut dispersée et à tout jamais perdue. Le monastère se dépeuple rapidement et les abbés généraux fixent leur résidence ordinaire à Boscodon qui est certes mieux avantage par sa situation et ses ressources. Ce monastère n'a pas

connu les difficultés de l'abbaye-mère et il fut en fait le seul à traverser aisément la crise qui minait déjà l'Ordre tout entier, Chalais devenant de plus en plus incapable de jouer son rôle de chef d'Ordre.

En 1303, la Grande Chartreuse devient maîtresse des lieux et installe ainsi son hégémonie sur tout le massif. Chalais disparue, l'Ordre éclate peu à peu, chaque abbaye cherchant appui en d'autres directions. Seule Boscodon continuera d'exister, mais en changeant de Règle à partir de 1407. Quand elle fut supprimée en 1769, elle était la seule à rappeler qu'il y avait eu autrefois un Ordre de Chalais.

Cette page d'histoire, qui se termine sur un crépuscule, apporte cependant une lumière nouvelle sur ce siècle extraordinairement fécond que fut le XII^e siècle. Nous voyons ainsi que l'entreprise des Cisterciens ne fut pas isolée. Partis de la même inspiration et voués à la pratique de la même Règle, les moines de Chalais dans des conditions plus rudes encore, avec des effectifs et des ressources moindres firent leur propre expérience et poussèrent encore plus loin la sobriété et l'austérité de la vie recluse.

COMPRENDRE UNE MALADIE AU XVIII^e SIECLE : LE SCORBUT

par Laurent SUEUR

étudiant à l'université de Paris I

Les médecins français de la fin du XVIII^e siècle connaissent bien le scorbut car ils disposaient de livres qui les renseignaient d'une manière très exacte sur les signes pathologiques qui caractérisent cette maladie. Les deux livres les plus célèbres sont : *Le traité du scorbut* de James Lind (la traduction française fut publiée à Paris en 1756) et le *Traité des maladies des gens de mer* de Poissonnier-Desperrières (première édition : Paris, 1767). Mais si l'on connaît bien les tristes méfaits de la maladie, on ne la comprend pas encore. D'ailleurs, on ne peut pas la comprendre car l'académisme Hypocratique, qui règne à l'époque, est loin d'être une bonne méthode pour appréhender objectivement la réalité médicale. Ainsi, Poissonnier-Desperrières reconnaît trois facteurs qui, étant réunis, ne manquent jamais de générer cette maladie ; ces trois facteurs sont : 1) la constitution froide et humide de l'air, sans laquelle les autres causes seraient insuffisantes ; 2) la trop grande inaction, de même que les exercices pénibles et forcés ; 3) la mauvaise qualité des aliments. Cet auteur est très représentatif de son époque. En effet, dans son développement, les bourdes et les vérités s'entrecroisent : s'il ne connaît pas la cause du scorbut, il sait pertinemment que les fruits et les légumes frais sont des anti-scorbutiques. Force est de constater, d'ailleurs, que lorsque nos

médecins découvrent une vérité, c'est à l'expérimentation clinique qu'ils la doivent, leurs erreurs étant le fruit de la doctrine à la mode. Aussi, lorsque les esprits les moins bornés font des découvertes au sujet de cette maladie, ils s'empressent de l'hypocritiser pour se conformer aux idées de l'époque et devenir crédibles. Et c'est dans cet état d'esprit et à force d'observations que médecins, chirurgiens-majors, capitaines de vaisseaux vont découvrir deux vérités : ils vont se rendre compte, d'une part, que le scorbut est une maladie qui n'est pas contagieuse, d'autre part, que les végétaux et les fruits frais sont les meilleurs antiscorbutiques.

Mauran écrivait dans son livre publié en 1766, *Essai sur les maladies qui attaquent le plus communément les gens de la mer* : « ... on ne s'aurait s'imaginer combien cette maladie est contagieuse, et se communique facilement, surtout en buvant dans les mêmes vases que ceux qui en sont atteint... ». Dans les années 70-80, de Kerguelen constate que celui-ci n'est pas contagieux mais que par prudence il convient de s'en méfier : « ... le scorbut n'est pas une maladie contagieuse. Il est cependant prudent de prendre sur cela des précautions, et d'obliger tous les soldats ou matelots embarqués, d'avoir chacun une écuelle et une cuiller, une tasse particulière pour manger et pour boire... » (*Relation de deux voyages dans les mers australes...*). Et le 26 août 1783, la Société Royale de Médecine couronna deux dissertations qui prouvent que le scorbut n'est pas une maladie contagieuse. Quant à la deuxième grande découverte, à savoir que les végétaux et les fruits frais sont les meilleurs antiscorbutiques, nous avons pu expliquer l'acheminement de l'esprit humain vers la compréhension comme suit. Dès le milieu du XVIII^e siècle, les citrus sont regardés, par tous les marins, par tous les chirurgiens et médecins, comme d'excellents antiscorbutiques. Mais à la même époque, on considère que les fruits et les légumes secs, que les sucres dépurés, que les végétaux en poudre sont également des antiscorbutiques. Et force est de constater que l'on persistera à les considérer comme tels au moins jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Cependant, plus on avance dans le siècle, plus on se rend compte

que les meilleurs antiscorbutiques sont les fruits et les légumes frais. C'est en 1771 que Monsieur Fournier, médecin de la marine à Brest, découvre les bienfaits des végétaux dans le traitement du scorbut. Poissonnier-Desperrières va déduire des travaux réalisés par Fournier que la soustraction de toute nourriture animale et l'absorption de végétaux frais sont les deux principaux facteurs de guérison du scorbut. C'est Monsieur Goguelin qui découvre que la fermentation faisait perdre, aux végétaux, leur vertu antiscorbutique ; et quelque temps après, les gens de la Société Royale de Médecine comprennent que la chaleur et le temps altèrent terriblement les facultés antiscorbutiques des sucs des végétaux. Ainsi, forts de leur savoir hypocratique, forts de quelques connaissances nouvelles, pourvus de médicaments éprouvés, les chirurgiens vont essayer de combattre le scorbut sur les vaisseaux du roi de France .

La curation de la maladie commence par l'aération de l'entrepont (c'est le lieu où vivent les marins). En effet, puisque le mauvais air est une des causes du scorbut (et de bien d'autres maladies), on ouvre les sabords pour renouveler l'air, plus encore, on parfume. Puisque la trop grande inaction et les exercices pénibles sont deux des causes du scorbut, on fait bouger les malades. Puisque la mauvaise qualité des aliments est la cause principale du scorbut, il convient de fournir aux malades des aliments de bonne qualité, des aliments frais : les rafraîchissements. Ainsi on supprime les salaisons car « les substances animales, quoique salées, sont susceptibles d'une dégénérescence visible, qui ne peut qu'accélérer la tendance qu'ont à la décomposition toutes les liqueurs du corps humain », on les remplace alors par des viandes fraîches. Quant au pain, il remplace le biscuit qui n'est jamais qu'un pain de conserve. Les malades mangent également du riz, de l'oseille confite au beurre, du sucre et d'autres aliments considérés, par les médecins, comme de bons antiscorbutiques. Les malades consomment aussi des fruits et des légumes frais. Mais l'on se rend mieux compte de la lutte menée par les chirurgiens-majors contre le scorbut, en lisant ces passages de la dissertation de Monsieur Dupont (Biblio-

thèque de l'Académie de Médecine, fonds S.R.M., 119 d. 39) :
« ... Observation sur le traitement des scorbutiques de la flûte du roy la Seine commandée par monsieur le marquis de traversay... le scorbut fut confirmé par le mauvais état des gencives de la machoire inferieure surtout de celles du devant qui étaient livides proéminentes, fongueuses et saignates (saignantes) au moindre toucher. je prescrivis contre les premières affections des gargarismes d'eau d'orge miellée et acidulée d'esprit de vitriol : le pain frais auquel les marins tiennent beaucoup était accordé... (alors que la maladie fait des progrès, le chirurgien complète le traitement)... Les alimens que la circonstance permettait d'employer, étaient le pain frais et le vin un quart à chaque repas ; la soupe de pois ronds au beurre et à l'oseille confite ; la purée de ces mêmes pois assaisonnée de beurre enfin le riz au sucre. Les remèdes étaient la tisane faite avec la dreche et les bayes de genievre écrasées, et avec la réglisse ; il ne restait alors qu'une très petite quantité de miel réservée pour les gargarismes qui étaient composés de la décoction de kina acidulée d'esprit de vitriol. pour certains malades j'ajoutais à la boisson vingt cinq gouttes d'élixir vitriolique ; enfin l'opiat anti-scorbutique composé de farine de pommes de terre une once de kina en poudre une demie once ; des poudres de scisse (ou scille) et de cannelle de chaque deux gros ; de camphre un gros ; le tout uni avec du syrop de vinaigre et prescrit à la dose d'un gros matin et soir. je faisais appliquer sur les ulcères des plumaceaux enduits d'essence de térébentine ; et peu après l'usage de ces remèdes on les pansait avec de la charpie sèche... (le navire étant en rade de False-baye, le chirurgien prescrit alors aux scorbutiques ce qui suit :) ... les scorbutiques avaient à déjeuner une orange non pelée et coupée par tranches soupoudrées de beaucoup de sucre... ils dinaient avec une soupe de viande fraîche et de beaucoup de légumes, tels que choux, carottes, navets et oignons. Ces mêmes légumes hachés (haché) et cuits au beurre servaient à souper. Enfin ils avaient à tous les repas la même quantité de pain et de vin. indépendamment de ce régime le plus salubre des anti-scorbutiques, je prescrivais pour le soir à chaque malade un gros de

l'opiat indiqué. tous les après midi ils étaient débarqués pour exercer leurs jambes engourdies et même un peu enflées chez certains. Ce nouvel exercice leur fit le plus grand bien, mais surtout les émanations terreuses auxquelles les scorbutiques sont si sensibles, émanations qui dans plusieurs circonstances ont produit une entière guérison de la maladie... ».

Le remède le plus efficace pour combattre la maladie reste l'escale. En effet, l'on sait que le scorbut est une maladie qui attaque principalement les marins car toutes les causes qui concourent à le faire naître se trouvent réunies sur un navire ; d'autre part, dans les ports et rades il est possible de se procurer des antiscorbutiques. Ainsi, les navires du roi de France, lorsqu'ils se rendaient, à la fin du XVIII^e siècle, à l'île de France et à l'île Bourbon, pouvaient relâcher à Gorée, l'Ascension, au cap de Bonne Espérance ; les navires allant jusqu'en Inde s'arrêtaient obligatoirement à l'île de France avant de continuer leur voyage vers Pondichéry, Trinquemallay et des contrées encore plus éloignées. Au port, on débarque les scorbutiques gravement atteints pour les mettre à l'hôpital (s'il existe), mais force est de constater que nous ne savons que très peu de choses sur le traitement des scorbutiques dans les hôpitaux de la marine. Nous pouvons dire néanmoins que les scorbutiques débarqués à Brest avaient de bonnes chances de se rétablir.

Nous tenons à ajouter, pour conclure, que les personnes désirant approfondir le sujet pourront toujours consulter notre maîtrise conservée à l'Institut d'histoire économique et sociale de l'Université de Paris I, *L'alimentation des marins du roi de France, de 1763 à 1789, sur les vaisseaux au long cours.*

Laurent SUEUR.

LA CHRONIQUE D'ALBERIC FROISSART :

SUR LES RECENTES ACQUISITIONS DU MUSEE D'ECOUEEN

par Frédérique DEMACON

élève à l'Ecole du Louvre, ancienne élève du lycée Henri IV

Dernier-né des musées nationaux, puisqu'il n'a ouvert ses portes au public qu'en 1977, le musée d'Ecouen présente en ce moment une exposition regroupant les œuvres acquises pendant cette première décennie d'activité. En matière d'acquisitions, la politique des conservateurs de ce « musée-château » est double : replacer dans leur contexte d'origine des œuvres qui se trouvaient jadis à Ecouen ; enrichir les nombreuses collections thématiques en comblant les éventuelles lacunes.

La terre d'Ecouen était possession depuis l'an mil des Bouchard de Montmorency. Lorsque le connétable Anne de Montmorency en prit possession en 1531, il décida, comme beaucoup de ses contemporains, de substituer à l'ancien château médiéval un château plus confortable dans le style qui est celui de la seconde Renaissance plus classique s'inspirant directement de l'Antiquité, sacrifiant ainsi à ce qu'il considérait comme l'un des devoirs de sa charge : le mécénat. La réalisation architecturale s'accompagna, comme il se devait, de diverses commandes pour la décoration intérieure : peintures, objets précieux, pavements, boiseries...

Après la mort du dernier descendant de la famille des Montmorency, Henri II condamné à mort par Richelieu en 1632, le domaine passa en 1696 à Henri-Jules de Bourbon, fils du grand Condé. La tourmente révolutionnaire contribua à disperser les collections qui s'y étaient accumulées sous l'Ancien Régime, et

qui étaient d'une rare richesse, comme le prouvent les inventaires révolutionnaires rédigés en 1793 à l'occasion de leur vente aux enchères ou de leur mise en dépôt à Versailles. Après avoir appartenu un temps à la Légion d'honneur par décision napoléonienne, le château fut rendu par Louis XVIII au prince de Condé. A la mort de ce dernier sans descendant, en 1830, il revint à son filleul, le duc d'Aumale, en même temps que Chantilly. Mais dès 1838, il fut de nouveau affecté à la Légion d'honneur qui en fit don à l'Etat après-guerre, lorsqu'il s'avéra que des travaux de modernisation des bâtiments seraient trop coûteux et nuiraient à l'intégrité du monument.

Malgré cette existence mouvementée, le château a pu conserver une grande partie de son décor intérieur originel : il suffit pour s'en rendre compte de visiter les salles du premier étage ou les pièces des pavillons d'angle au rez-de-chaussée, où l'on s'est efforcé de redonner leur volume ancien aux pièces par suppression des cloisons postérieures, d'une part, et de rendre leur éclat aux nombreux éléments du décor peint conservé, d'autre part : douze cheminées auxquelles s'ajoutent les frises, les ébrasements et les plafonds, témoignages uniques de la peinture bellifontaine vers 1550.

Toutes les pièces anciennement à Ecoen qui ont pu réintégrer leur cadre, l'ont fait grâce à des accords entre le musée d'Ecoen et différents départements du musée du Louvre. Le département des sculptures a mis en dépôt, en 1981, deux bas-reliefs provenant de l'aile orientale du château, détruite en 1787 car elle menaçait ruine : ils représentent deux génies ailés portant l'épée au pal, c'est-à-dire sortie du fourreau, rappelant ainsi le privilège du connétable. Leur provenance est assurée par une gravure de Baltard. Quant à leur attribution à Jean Goujon, elle est maintenant écartée, bien qu'il semble d'après les textes avoir travaillé à Ecoen.

La présence d'un tableau de Marco d'Oggiono — un des meilleurs élèves de Léonard de Vinci, qui copia la Cène peinte par le maître du couvent Sainte-Marie-des-Grâces à Milan — est attestée dans la chapelle du château par un texte de Dézallier

d'Argenville en 1768, mais il ne semble pas que ce soit une commande directe du connétable puisque les armoiries mises à jour par une récente restauration ne sont pas les siennes. Autre œuvre à avoir retrouvé sa place dans la chapelle : un retable constitué de douze plaques rectangulaires d'émail peint qui, chose unique, ont conservé leur encadrement d'origine en bois aux armes du connétable et de son épouse, Madeleine de Savoie. Daté après 1551, il est illustré de scènes de la Passion du Christ d'après la Petite Passion de Dürer ; on y voit l'œuvre, soit de Pierre Courteys, soit de Pierre Reymond, en tous les cas de l'un des meilleurs émailleurs limousins du XVI^e siècle. Cette pièce est un dépôt du Département des Objets d'art du Louvre.

Enfin, on peut évoquer le travail de reconstitution des pavements primitifs d'Ecouen en carreaux de faïence exécutés par l'« émailleur en terre » Masséot Abaquesne, artiste d'origine italienne actif à Rouen durant tout le second tiers du XVI^e siècle, et qui a largement utilisé le goût italien pour ses décors de guirlandes, de fruits ou de grotesques.

Certaines œuvres assurées provenir d'Ecouen ne réintégreront sans doute jamais le château de par la volonté de leur dernier possesseur : le décor de la chapelle avec son autel, ses boiseries et ses vitraux remontés dans la chapelle du château de Chantilly, ainsi que la célèbre suite de vitraux de l'histoire de Psyché inspirée de l'Ane d'Or d'Apulée qui occupait jadis le premier étage, et remontée elle aussi à Chantilly. Le duc d'Aumale a en effet légué dans son testament toutes ses collections à l'Institut, en interdisant toute sortie.

La majeure partie des collections actuelles du musée de la Renaissance provient de la collection personnelle réunie au début du XIX^e siècle par Alexandre du Sommerard, achetée par l'Etat en 1843 et confiée à son fils Edmond, qui mena une politique judicieuse d'acquisitions, de même que ses successeurs, si bien qu'en 1939, les collections renaissantes de Cluny se montaient à 10.000 objets. Le second aspect de la tâche des conservateurs ces dix dernières années fut donc de compléter, autant que faire se pouvait, les collections.

A titre d'exemples, on peut citer : l'achat, en décembre 1987 à Monaco, d'un hanap « en terre de Saint-Porchaire » provenant de la collection Rotschild Behague. Cette faïence, dont seules soixante-dix pièces sont aujourd'hui recensées, était si fragile et si précieuse qu'on la conservait dans des écrins. Elle se caractérise par un répertoire de motifs décoratifs incrustés, comme le nielle, inspirés de la broderie ou de la reliure, se détachant en marron sur un fond blanc. De plus, cette pièce est l'une des deux seules connues présentant cette forme de hanap utilisée par l'orfèvrerie.

- L'acquisition, en 1983 dans une vente publique, d'une plaque ovale d'émail peint représentant une Descente de Croix, signée « Léonardi Limosi, 1557 ». Elle vient compléter une série de onze plaques appartenant déjà au musée, illustrant la vie du Christ d'après les propres gravures de Léonard Limosin dont quatre sont conservées à la Bibliothèque nationale.

Bien d'autres œuvres s'offrent au regard du visiteur ; mais c'est surtout cette ambiance raffinée qui habite les pièces meublées comme elles auraient pu l'être à l'époque, sans chercher la reconstitution systématique, qui donne à ce musée un cachet très particulier.

LE PORTRAIT GREC, MIROIR D'UNE CIVILISATION

par Olivier BERTAUX

élève à l'Ecole du Louvre

La guerre du Péloponèse n'aura eu pour conséquence que de rendre les cités grecques complètement exsangues. Le rayonnement athénien s'effiloche, sa constitution démocratique se voit remise en question. Sa défaite face à Sparte la privait désormais de tout rôle politique majeur. Elle n'était plus dès lors qu'une florissante cité des arts. Sparte et Thèbes se disputaient l'hégémonie d'un territoire hellène dévasté, maintenant mûr pour passer le flambeau de la lutte contre l'Orient barbare à une puissance étrangère. La bataille de Leuctres en 371 permet à Thèbes d'asseoir une domination pour le moins éphémère. Le général thébain Epaminondas tenta alors par son génie organisateur de redonner aux Grecs la nostalgie de la puissance. Homme d'exception comme seule peut en produire une brillante civilisation assistant à sa propre agonie, précédant en cela les Mithridate et autres Aétius, sa mort à Mantinée en 362 lui évitera d'assister à la lente mais certaine destruction des cités grecques sous les coups de boutoir du roi de Macédoine Philippe II, diplomate averti de la division et général imbu de stratégie grecque. Les cités-états disparurent, phagocytées par un royaume mi-grec mi-barbare, de taille et de population sans commune mesure avec le microcosme de la cité. Puis ce fut l'empire d'Alexandre, successeur de Philippe, répandant la civilisation hellénique sur tout le monde oriental. L'empire dut cependant se résoudre à

la division, ennemie mortelle des Grecs. Totale­ment soudés par le sens de l'identité et la communauté de culture, les Grecs ne purent toutefois jamais prétendre à l'unité politique.

Plus la civilisation hellénistique devint étendue et plus les liens politiques entre Grecs devenaient lâches. L'immense empire gréco-macédonien se trouvait maintenant séparé en nombreuses parcelles accaparées par les généraux d'Alexandre et leurs descendants, le principe unificateur n'ayant pu féconder que des principes dynastiques morcelés. La Macédoine aux Antigonides, l'Égypte aux Lagides, la Syrie aux Séleucides... Autant de royaumes puissants par leurs richesses, faibles par leurs dissensions. Chacun développa une civilisation propre, mélange à chaque fois de tradition grecque et d'exubérance orientale. Au milieu d'un foisonnement d'idées nouvelles et de personnages hors du commun tels Démetrios Polyorcète ou Antiochos III, les princes hellénistiques ne surent retrouver suffisamment de sagesse pour arrêter la montée en puissance de Rome, moins proluxe en créations artistiques ou en subtilité philosophique mais ô combien plus efficace en affaires militaires ou diplomatiques. 146, la Grèce continentale tombe sous son joug, 30, l'Égypte de Cléopâtre, dernier vestige de l'empire d'Alexandre, disparaît à son tour en province romaine. La Grèce ne retrouvera plus jamais de prépondérance politique mais continuera encore longtemps à faire profiter le monde méditerranéen de son génie culturel. Partage des pouvoirs, la politique à Rome, les arts et lettres à la Grèce.

Anéantis sur le terrain politique, les Grecs cherchèrent refuge dans la philosophie. Fortement marquée par les doctrines socratiques mises à l'écrit par son disciple Platon, la philosophie tend dès la fin du IV^e siècle à créer une nouvelle morale individuelle. Le stoïcisme de Zénon aussi bien que l'épicurisme cherchèrent dans l'individu lui-même une réponse aux incertitudes de l'époque. Alors que les tragiques de l'époque classique s'étaient ingéniés à mettre en avant le destin de la nation, c'est-à-dire à renforcer l'instinct communautaire, les philosophes, eux, assistant à la fin de l'unité grecque, axaient leurs

préoccupations vers la quête d'un bonheur personnel et l'élaboration d'une morale individualiste. Les répercussions seront sensibles dans l'art avec l'apparition du réalisme face à l'idéal classique, changement d'autant plus sensible dans l'art du portrait, marqué de façon grandissante par le goût des traits personnalisés au détriment des figures généralisantes de l'âge classique.

Avant d'aborder l'art du portrait proprement dit, il convient tout d'abord de rappeler ce que fut dans ses grandes lignes l'art hellénistique.

Celui-ci se différencie du classicisme par la place prépondérante laissée à l'émotion et par le déplacement du centre de gravité de l'art du continent vers l'Orient, et ce dès le IV^e siècle av. J.-C. Déjà apparents avec le fameux « Pothos » de Scopas, les mouvements de l'âme atteindront leur paroxysme avec le groupe de Laocoon du I^{er} siècle ap. J.-C., l'émotion cédant le pas sur le pathétique.

Face à l'idéal serein des artistes classiques, les sculpteurs de l'époque hellénistique cherchent à développer le réalisme dans leur art. Ils abandonnent le hiératisme frontal des deux dimensions et l'on voit maintenant des statues prendre totalement possession des trois dimensions. Certaines conservent un aspect pyramidal telle l'Aphrodite accroupie de Doïdalsés mais d'autres, au contraire, comme le « Gladiateur Borghèse » du Louvre, paraissent éclater dans l'espace. Ce souci de réalisme transparait aussi dans la volonté des artistes d'humaniser la divinité, de la montrer sous un aspect presque anecdotique. Il suffit pour s'en convaincre d'observer la multiplicité des Aphrodite pudiques. Si la facture change, les thèmes des œuvres changent aussi. Finies les représentations d'éphèbes aux proportions idéales ou de dieux exhalant une aura de victoire, le goût est maintenant à la femme et à l'enfant pour leur faiblesse mais un attrait sordide pour le vieillard au visage raviné, à l'ivrogne déchu paraît aussi devoir se mettre en place. Ce style parviendra à son sommet lorsque l'École d'Alexandrie élaborera sa collection de « Grottesques ».

Mais le fleuron de la sculpture hellénistique demeure la période baroque de l'école pergaménienne. Magnifiquement illustré grâce à la frise de l'autel de Zeus à Pergame, ce style connu son heure de gloire de 220 à 160. Le pathétique atteint alors son paroxysme, on reste admiratif devant la virtuosité du mouvement de la tunique de la Victoire de Samothrace, le groupe des Galates nous bouleverse par la détresse des visages et la noblesse emphatique des attitudes. Devant un tel déchaînement de l'inspiration expressionniste, l'instinct de mesure reprit le dessus peu après avec le style néo-attique dès la fin du II^e siècle av. J.-C., volonté de retour au classicisme et premier pas vers la fin d'un art original grec.

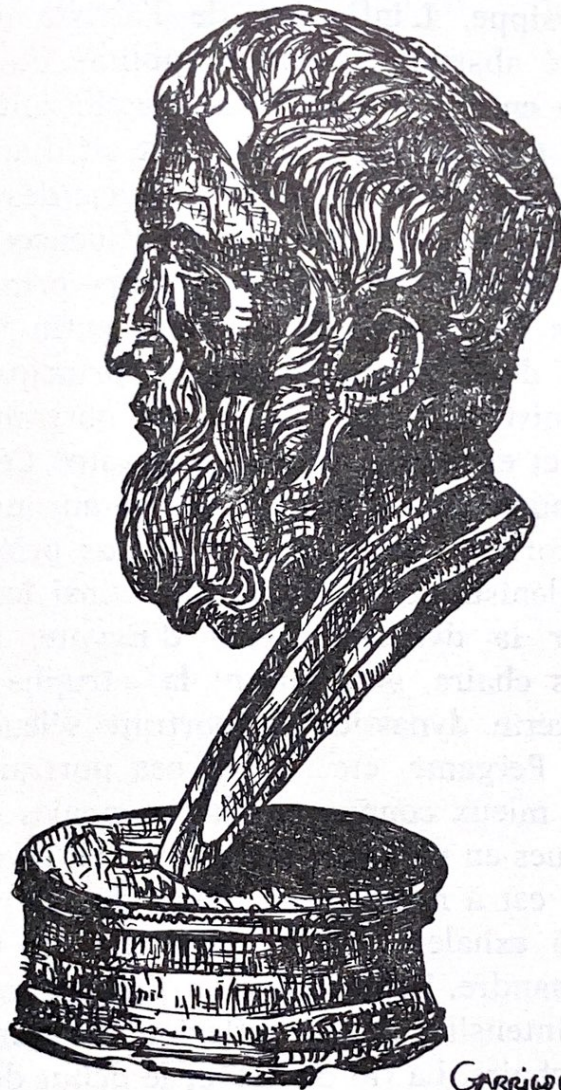
La place prépondérante prise par l'individu dans la société hellénistique, le goût des artistes pour le réalisme, tout semblait prêt pour qu'éclore l'art du portrait. Déjà confirmé par les portraits de Périclès ou de Platon, le portrait grec n'acquiesça définitivement ses lettres de noblesse qu'avec l'âge hellénistique, plus propice à un tel art. Tous les originaux ou presque ayant malheureusement disparu, l'étude que nous pouvons réaliser des portraits grecs passe obligatoirement par l'intermédiaire de copies romaines qui, pour aussi fidèles qu'elles puissent être, ne peuvent éviter un certain affadissement des formes inhérent à toute copie n'ayant pas le bénéfice de la veine créatrice.

Le matériau utilisé pour réaliser ses portraits pouvait indistinctement être le marbre ou le bronze. En ce qui concerne les copies romaines, les plus nombreuses sont en marbre mais l'on a cependant retrouvé certains bustes en bronze tels ceux de la Villa dei papyri à Herculaneum : Zénon, Démosthène, Epicure, Hermarkos. L'identification de ces portraits peut s'avérer parfois difficile, c'est le cas par exemple du Pseudo-Sénèque dont il existe plus de 40 exemplaires. Représentant un homme assez âgé, à l'attitude torturée, aux traits marqués voire rustiques, à la chevelure négligée, le tout dans une facture ultra réaliste proche du pergamanien. On a pensé tout d'abord y reconnaître Sénèque et l'on y voit maintenant Hésiode, dont l'aspect paysan s'oppose d'après les écrits à la noblesse d'Homère. Comme on

peut l'observer, l'identification d'un portrait n'est pas chose aisée. Le moyen le plus sûr et évidemment le plus courant consiste à retrouver un buste ou un pilier hermaïque gravé du nom du personnage représenté. Les sources littéraires se montrent également très précieuses, elles permettent souvent de confirmer l'existence de telle ou telle statue, l'aspect physique de tel personnage ou sa renommée chez les Romains, permettant ainsi de savoir si son portrait a des chances d'avoir été copié de nombreuses fois. On peut de cette façon s'inspirer des biographies de Plutarque ou Diogène Laërce, des descriptions de Pausanias, etc... D'autres identifications se font par déductions, telle celle d'Eschyle dont on a pu reconnaître le portrait grâce à un double pilier hermaïque représentant d'un côté Sophocle, de l'autre un personnage inconnu. Euripide ayant déjà été identifié, on a tout lieu de penser que cet inconnu doit être Eschyle. Aristote, lui, a été identifié par un dessin du XVI^e siècle découvert par un certain Studniczka et figurant le buste d'un homme barbu avec au-dessous le nom d'Aristote.

Si les portraits sont individualisés, il n'en demeure pas moins que subsistent ce que l'on pourrait appeler des types. Ainsi se reconnaît le type du philosophe et même le type épicurien par mimétisme avec le maître, le type du poète ou de l'orateur où là la différence est surtout décelable par l'attitude de la statue en pied. Mais l'élaboration d'un portrait est aussi fortement influencée par son époque. La structure du portrait se transforme au gré de l'évolution du style hellénistique.

L'art du portrait commence donc véritablement en Grèce avec l'apparition de l'âge hellénistique, c'est-à-dire vers 330 av. J.-C. On pourrait définir le portrait comme étant alors une représentation intentionnelle contenant suffisamment de traits caractéristiques pour rendre l'observation reconnaissable par les autres. Les premiers portraits typiquement hellénistiques sont sans doute ceux des tragédiens Eschyle, Sophocle et Euripide, tous trois issus probablement du groupe de Lycurgue constitué des statues des tragédiens installées dans le théâtre d'Athènes vers 330. Vers la fin de ce siècle est sans doute à placer



GARRIGOU.



GARRIGOU.



GARRIGOU.

le portrait d'Aristote. Nous sommes alors à la période faste du sculpteur Lysippe. L'influence de l'artiste est reconnaissable par la beauté abstraite, presque sublime de ces portraits ; le contour reste encore simple, voire classicisant. Lysippe fut certainement en tout cas l'auteur du portrait d'Alexandre le Grand, ayant été son sculpteur officiel. Se dégage des portraits du chef macédonien une aura héroïque qui influencera par la suite la configuration des portraits des premiers princes hellénistiques tel Démétrios Polyorcète. Il convient enfin à ce moment de notre exposé de distinguer les deux principales branches du portrait hellénistique. Tout d'abord les portraits de philosophes ou de poètes et ensuite les portraits royaux. Ces derniers seront souvent des portraits de propagande et auront eux-mêmes plusieurs types correspondant en général aux principales dynasties princières hellénistiques. Nous aurons ainsi les portraits ptolémaïques pour la dynastie lagide d'Egypte, reconnaissable à l'opulence des chairs, symbolisant la « truphé », le faste et la richesse de cette dynastie ; le portrait séleucide, antigonide, attalide pour Pergame, etc... Tous ces portraits étant, il faut bien l'avouer, mieux connus par les monnaies que par les bustes ou les statues en pied fort rares. Pour en revenir à l'évolution du portrait, il est à noter qu'au début du III^e siècle le portrait commencera à exhiler plus de plasticité, de mouvement. Les figures de Ménandre, Démosthène ou Epicure expriment maintenant toute l'intensité de la réflexion du sentiment par un contraste des chairs. La fin du III^e et le début du II^e siècles sont marqués quant à eux par l'explosion du style pergaméen. La civilisation grecque n'a plus la sûreté de sa puissance et lutte contre la décadence par une exubérance géniale. Les portraits deviennent extrêmement mobiles, les contrastes sont poussés à l'infini, le modèle lui-même semble en proie à une terrible crise intérieure. Ce mouvement donne lieu à l'élaboration des portraits du philosophe Antisthène. C'est à cette date également que l'on place le fameux Pseudo-Sénèque. Enfin, Homère est l'occasion d'un portrait de poète dont l'inspiration confine à l'extase, que la cécité semble rendre d'autant plus clairvoyant.

Ce déchaînement des formes assoupi, le portrait reprend un aspect plus tranquille, allant jusqu'à dissoudre les formes. La figure apparaît plus moulée que sculptée. On approche petit à petit du portrait romain. En prenant exemple sur les portraits de Délos de la fin du II^e siècle, nous pourrions dire que le portrait s'embourgeoise. Les physionomies sont maintenant plus concrètes, presque honnêtes. Les personnages ne paraissent plus vouloir se détacher du commun des mortels. Les artistes grecs parviennent au terme de leur inspiration.

L'étude du portrait grec permet de voir surgir de la nuit des temps une galerie de personnages tous plus originaux, plus fascinants, plus puissants les uns que les autres. Le foisonnement de portraits permet d'appréhender de façon plus imagée voire concrète une civilisation qui donna au monde des maîtres dans tous les domaines de la vie. Vacillante en tant qu'entité organique, la Grèce eut le réflexe génial de savoir mettre alors en avant des individualités qui durant plusieurs siècles encore allait faire de l'Hellade le phare du monde civilisé, individus rendus toujours présents par la force d'expression de leurs portraits.

LE RETOUR AUX SOURCES :

DEUX POLICIERS SOUS LA TERREUR

Le texte que nous publions pour ce premier numéro de L'Emoi de L'Histoire est un remarquable témoignage sur la période de la Terreur. Il s'agit du rapport rédigé par Coulonghon et Feneaux (vainqueur de la Bastille et des Tuileries), policiers envoyés en Normandie par le Comité de sûreté générale pour combattre la contre-révolution. Il est daté du 22 nivôse an II (11 janvier 1794). Les différentes étapes d'une mission révolutionnaire y sont dépeintes dans le détail : poursuite et arrestation des suspects (et l'on ne manquera pas de relever le zèle terroriste des deux personnages), perquisitions, visites aux sociétés populaires et aux représentants en mission (il s'agit ici du fameux Carrier), propagande, soutien aux patriotes... C'est en somme l'itinéraire de deux militants convaincus combattant pour leur idéal révolutionnaire.

22 NIVOSE AN II

Rapport général détaillé et circonstancié de nos opérations dans les neuf ou dix départements cités que nous avons parcourus et où nous avons été obligé de séjourner depuis près de trois mois que nous sommes partis de Paris, pour faire les arrestations des scélérats dont plusieurs ont été conduits au Comité de Sûreté générale à Paris suivant les ordres dudit comité, ainsi que des pouvoirs limités qu'il nous a confiés.

Rouen

Arrivés dans cette ville, nous nous sommes empressés de nous transporter à la Société populaire, ne connaissant personne dans cette cité pour nous instruire de l'opinion publique ; là nous avons été reçus avec enthousiasme et fraternité, avec un cri général de *Vive la République, vive la Montagne et nos frères les jacobins de Paris.*

L'un de nous est monté à la tribune et a fait un discours énergique de vrai sans-culotte et a prié la société de nous donner des notes et des renseignements sur la conduite des différents scélérats de cette cité : de grands applaudissements se sont faits entendre et les chapeaux se sont levés lorsque nous nous sommes retirés, et l'on nous a donné un extrait de notre opération.

Nous n'avons pas plus tôt été arrivés à notre auberge qu'il s'y est présenté le président du Comité de Surveillance ainsi que d'autres membres vrais sans-culottes, le président du Tribunal révolutionnaire et quantité de sans-culottes de la Société Populaire qui nous ont donné les noms intéressants des scélérats et intrigants de Rouen, lesquels nous vous avons fait passer dans notre correspondance ainsi qu'au Comité de Sûreté générale dans la seule journée que nous avons resté.

Pont-Audemer

Arrivés dans cette cité, nous avons requis le commandant de la gendarmerie de nous donner quatre carabiniers à l'effet d'aller à Quillebeuf avec nous, distancé de trois lieux, pour mettre à exécution un ordre contre le maire que nous avons mis en état d'arrestation et apposer les scellés sur ses papiers, meubles et effets.

Dans ces deux endroits, la majorité du peuple nous a paru excellente ; nous nous sommes transportés dans la Société populaire et y avons réchauffé le patriotisme qui nous a paru y être refroidi, nous les avons engagés à correspondre avec vous plus souvent qu'ils ne le font.

Quant à celle de Pont-Audemer, nous y avons aussi assisté en revenant et y avons fait un discours très chaud en les obligeant à se mettre à la même hauteur de Paris, où la Sainte Guillotine marche tous les jours pour sauver la République. Applaudissements avec les cris de *Vive la République et les Parisiens.*

Nous sommes passés à Caen

Nous n'avions point de mission pour cette ville, cependant nous avons cru devoir prendre quelques renseignements dans cette cité qui avait toujours été le foyer de la Contre-révolution : en conséquence nous nous sommes transportés à la Société Populaire pour y faire les mêmes discours que dans les quatre autres lieux, et malgré qu'il nous a paru y avoir beaucoup d'aristocrates, néanmoins nous y avons trouvé la masse du peuple pure et bien intentionnée. Nous y avons reçu également une attestation de notre apparition.

En sortant, plusieurs de nos frères du second bataillon de Paris se sont accostés avec nous, et sont venus nous accompagner à notre

auberge. Le lendemain nous avons découvert un arrêté imprimé dans cette cité liberticide, signé de trois scélérats, tendant au fédéralisme et à faire marche sur Paris et égorger nos frères et écraser la Montagne. En conséquence et en vertu de nos pouvoirs, nous avons sur le champ expédié trois ordres à six de nos braves volontaires sans-culottes de Paris qui ne nous ont point quittés pour faire arrêter les trois signataires de ce libellé et par les grandes mesures que nous avons prises, ils l'ont été tous les trois à l'instant, excepté le Président de la Société Populaire qui ne s'est pas trouvé chez lui, mais qui le soir a été saisi au fauteuil en pleine assemblée par nos intrépides volontaires, nous avons apposé les scellés sur leurs effets, et fait conduire tous les trois à Paris par nos braves volontaires.

Ensuite nous avons parcouru les environs de Caen, fait des perquisitions dans les maisons de campagne, et arrêté plusieurs parents d'émigrés et apposé nos scellés.

Nous avons aussi fait mettre en arrestation le ci-devant Comte de Montalbon, espagnol, chez lequel il s'est trouvé 900 livres en écus et 25 louis en or. Cet homme voulait donner les coups de bâton.

Laplanche l'a fait mettre en liberté après notre départ.

Nous sommes partis pour Bayeux

Arrivés dans cette cité nous avons mis à exécution un ordre du Comité contre le nommé Dufrancastel (?) Maître d'hôtel du ci-devant évêque de Bayeux émigré que nous avons fait aussi conduire de suite à Paris ainsi, que toute sa correspondance avec le ci-devant évêque; nous avons vu le Comité de Surveillance et les autorités constituées qui nous ont paru dans les meilleurs principes.

Nous sommes passés à Coutances pour aller à St-Malô où nous avons plusieurs missions très importantes à remplir tant dans cette cité qu'à St-Fervant, la Chipaudière, Beaumarain, qu'à Cancale qui sont des environs de St-Malô.

Arrivés à Coutances, nous n'avons pu aller plus loin, vu que la grande affluence des troupes qui arrivaient dans cette cité de toutes parts pour se porter sur Granville, y défendre cette cité attaquée par les rebelles, a été cause que tous les chevaux de la poste ont été mis en réquisition, ce qui nous a fait séjourner deux ou trois jours pendant lequel nous avons été à la Société Populaire et au Comité de Surveillance, où nous avons vu de toutes parts les esprits animés du plus ardent patriotisme et très disposés à combattre les rebelles qui approchaient et envahissaient leur département. Nous les avons encouragés tant que nous avons pu; en conséquence nous avons été obligés de rétrograder pour prendre une autre route à l'effet de pouvoir percer jusqu'à St-Malô, attendu qu'Avranches où nous devions passer était pris par les rebelles,

et que nous ne pouvions point avoir de chevaux, de manière que nous avons rétrogradé par Saint-Lô et Bayeux où nous avons déjà passé, et dans ce second voyage pendant ce peu de temps que nous nous y sommes arrêtés au moment que nous étions à dîner, les membres du Comité de sûreté générale sont venus nous chercher pour nous transporter à leur comité où nous avons vu en arrivant que toute la cavalerie de la réquisition de Bayeux entourait toutes les autorités constituées au même moment où elle se disposait à partir pour aller combattre les rebelles. Et en entrant dans le Comité de Surveillance nous y avons trouvé deux de ces mêmes cavaliers qui y étaient entrés d'autorité, le sabre (...) à la main, en disant qu'ils voulaient avoir mort ou vif un de leurs membres au milieu de ce grand concours ; nous leur en avons cependant imposé en vertu de nos pouvoirs, leur avons fait remettre le sabre dans le fourreau, et lui avons fait désarmer sur le champ. Mais l'un de ces deux conspirateurs qui était au (x) ci-devant garde (s) du corps a fait tout ce qu'il a pu pour provoquer à travers des croisées du comité toute la cavalerie qui l'entourait et a fait des excès de la plus grande violence, quoique nous l'eussions fait désarmer. Nous avons vu l'heure et le moment par la grande insurrection qui avait été projetée la veille que nous étions sacrifiés avec tous les membres du Comité de Surveillance, laquelle ne tendait qu'à faire égorger les citoyens entre eux. Mais notre grande fermeté, et celle du Comité de Surveillance, a fait arrêter ce complot perfide par les grandes mesures que nous avons prises en invitant le maire de sommer au nom de la loi le Commandant général de faire partir sa troupe, vu le cas urgent d'aller combattre les rebelles qui avançaient et de suite il nous est venu annoncer qu'il allait donner les ordres et qu'il abandonnait les deux cavaliers révolutionnaires qui dans le fait étaient venus dire le nom de plusieurs scélérats et intrigants de cette cavalerie, ensuite les autorités constituées conjointement avec nous ont rédigé procès-verbal de cette insurrection, et avons fait incarcérer les deux cavaliers qui ont subi interrogatoire que nous avons fait porter au comité avec les procès-verbaux et le nommé Peret, ci-devant garde du corps, sous bonne et sûre garde. (...)

Il a été fait une assemblée générale de toutes les autorités constituées où nous avons été requis d'assister pour savoir quel parti l'on prendrait relativement au grand complot (...)

Donner lecture du certificat que nous a donné le Comité de Surveillance à cet égard.

Nous sommes repartis pour Caen, de là à Falaise, à Sées, Alençon, Beaumont, Le Mans ; nous avons trouvé dans cette dernière cité la guillotine permanente et avons vu flotter le drapeau tricolore à toutes les croisées. Nous avons mis un ordre à exécution contre un conspirateur dont nous avons saisi le cachet avec lequel il cachetait ses correspon-

dances qui a été apporté au Comité qui se trouvait en argent d'Allemagne aux armes de la commune, et de suite, nous l'avons fait traduire à Paris au Comité de sûreté générale.

Nous nous sommes de là transportés à Angers où nous n'avons fait que passer sans que personne nous ait demandé ni passeport, ni en entrant ni en sortant.

Nous avons passé à Varade où nous avons été obligés de séjourner et de donner un ordre à l'entrepreneur d'un pont que les rebelles avaient coupé pour y faire provisoirement un pont en planches à l'effet de pouvoir faire passer notre voiture.

Nous avons passé à Ancenis où nous avons encore été obligés de séjourner un jour, ne pouvant avoir de chevaux de poste, parce qu'ils étaient tous en réquisition ; là nous avons appris que les rebelles se portaient sur Angers au moment que nous venions de le quitter ; il est vrai qu'ils nous ont toujours environnés de très près partout où nous avons passé ; et même ils ont été logés dans plusieurs des auberges où nous avons aussi logé, et y ont pillé, puisque les aubergistes n'avaient ni draps ni serviettes à nous donner.

Le lendemain nous avons été à Nantes où nous avons vu le sans-culotte républicain Carrier, député du Cantal, qui nous a donné le baiser fraternel ; c'est un intrépide républicain qui mène dur les aristocrates et les intrigants ; nous avons encore trouvé dans cette cité la guillotine permanente qui tranche la tête des scélérats presque tous les jours comme à Paris, et le drapeau flottant à toutes les croisées.

Rennes où nous devions aller, le citoyen Carrier nous a adressés à des sans-culottes républicains qui nous ont très bien suivis dans une mission que nous avions à remplir aux environs de cette cité.

Arrivés de Rennes, nous nous sommes empressés de nous entourer de patriotes que Carrier nous avait indiqués, ainsi que six cavaliers de la gendarmerie qui nous ont accompagnés au château de la tour, à huit lieues de Rennes, appartenant à l'ex-président du ci-devant Parlement de cette ville, à l'effet de présider à une opération très intéressante dont le républicain Garnier nous avait chargés en passant au Mans de l'ordre de votre comité.

Parvenus à ce château, nous avons commencé à le faire investir, et avons requis quatorze citoyens des environs pour fouiller dans le jardin potager à l'effet de trouver trois ou quatre malles enfouies, remplies d'argenterie, bijoux, et papiers. Après six heures de travail et cinq fosses faites dans différents endroits, il ne s'est rien trouvé : cependant le jardinier qui avait demeuré dans le château et que nous avons envoyé chercher nous a dit qu'effectivement cet argent avait été enfoui dans le jardin et à l'endroit que nous avons fait creuser ; mais qu'il y avait deux ans que l'homme d'affaires l'avait fait déterrer pour

le faire passer au nommé St Père fils à Paris, que c'était lui-même qui avait aidé à y travailler à charger les malles sur la voiture. Même déposition par la veuve de l'homme d'affaires ; ensuite nous nous sommes transportés dans les appartements et principalement dans un laboratoire très précieux pour la République faisant partie de la dénonciation dans lequel il s'est trouvé une... des plus belles en acier et en cuivre poli, avec quantité d'ouvrages de prix et beaucoup de limes de différentes espèces aussi d'acier d'Angleterre, avec les soufflets, enclumes, ?, pour travailler à tous les ouvrages, de manière que ce seul article vaut au moins à la République plus de 400 mille livres. Nous y avons apposé nos scellés. Avec le Comité de sûreté générale ainsi que sur tous les autres appartements dans lesquels il s'est trouvé une grande quantité de meubles tout en linge, assignats, armoires, glaces, secrétaires, fauteuils, lits de maîtres et de domestiques, nous n'avons trouvé personne dans ledit château qu'un homme et une femme qui se sont dits les fermiers, mais qui dans le fait étaient les gardiens, et même cet homme a sauté un fossé de 18 pieds dans le jardin pour se sauver lorsqu'il a vu que nous voulions prendre des renseignements de lui, nous avons vu en faisant perquisition que cet individu était un ci-devant calotin, nous avons donné ordre de l'arrêter partout où on le trouverait ; notre voyage au château n'a pas été infructueux quoique nous n'avions pas tout trouvé, puisque nous avons saisi pour environ 500.000 livres d'effets précieux.

Nous vous disons, frères et amis, qu'avant de partir de Rennes, le Comité de Surveillance nous a remis une quantité d'expédition de lettres par eux certifiées du citoyen ?, député, par lesquelles il a donné l'ordre d'élargir beaucoup de scélérats que le républicain Carrier avait fait incarcérer, mais nous les avons fait réincarcérer de concert avec le Comité en vertu de nos pouvoirs.

Saint-Malô

Arrivés dans cette ville à 9 h du soir, nous nous sommes transportés le lendemain de grand matin chez le citoyen Grand Clos Mélé pour le mettre en arrestation en vertu des ordres du Comité de sûreté générale et l'ayant trouvé avec ses commis, nous avons de suite procédé en sa présence à la vérification de ses papiers, correspondances et effets, sur lesquels nous avons apposé les scellés conjointement avec le Comité de Surveillance et le Juge de Paix. Après cette opération, la nuit étant venue, ayant à travailler pour plusieurs jours nous avons remis la séance au lendemain matin, et comme il fallait que notre conspirateur fut présent à toutes nos opérations, nous avons établi auprès de lui deux membres du Comité de Surveillance pour le garder à vue sous

leur responsabilité, avec six volontaires qui étoient placés dans ladite maison, à quoi ces deux membres ont consenti ; nous avons même ordonné qu'un des deux volontaires les accompagneraient, ils ont fait réponse qu'ils n'avaient besoin de personne, qu'ils en répondaient ; alors nous nous sommes retirés à notre auberge, après leur avoir bien recommandé cette garde ainsi qu'aux volontaires qui étoient dans le bas de la maison. Eh bien, les deux scélérats l'ont laissé s'évader. Nous ne l'avons pas retrouvé le lendemain. Lorsque nous avons repris nos opérations, nous étant aperçus qu'ils avaient été ? nous les avons sur le champ fait incarcérer ; il est prouvé qu'un d'eux a abandonné deux fois son poste pour sortir et aller chez lui. Mais ce conspirateur a laissé au moins cinq millions à la République pour sauver sa tête ; nous avons trouvé chez lui de l'or et de l'argent en présence du Juge de paix et des membres du Comité de Surveillance dont nous nous sommes emparés pour être conduit à Paris au Comité de sûreté générale. Nous avons en outre trouvé plusieurs magasins remplis de marchandises, tels que quatre-vingt bottes de toile valant au moins 4 ou 500 livres la botte, café, riz, vins de toute espèce, et une grande quantité de meubles. Il laisse aussi douze à quinze vaisseaux à la République, sans compter vingt ou trente autres dans lesquels il a intérêt. Il laisse aussi à la République beaucoup de recouvrements, des lettres de change, et la terre de Villers-Bocage qu'il a payé comptant et à laquelle est attaché château qui coûte un million 60.000 livres, sur laquelle nous avons apposé nos scellés. En revenant nous sur le champ écrit au Comité de sûreté générale en lui envoyant les noms de tous les marchands et négociants de Paris avec lesquels il faisait des affaires à l'effet de faire saisir tout ce qu'ils pouvoient lui devoir ; enfin nous avons assuré tous les biens à la République pendant dix jours de travail ; ensuite nous nous sommes transportés chez Magon de lalande que nous avons aussi mis en état d'arrestation, ainsi que le nommé Magon de la Blimaye et son commis chez lesquels nous avons trouvé une correspondance complète, beaucoup d'argent monnayé à la face du ci-devant Capet et beaucoup d'argenterie dont nous nous sommes aussi emparés pour être conduit également à Paris, de manière que nous arrivons avec un demi-million en or et en argent dans lequel il y a au moins 16 cents louis en or excepté 180.000 livres en assignats, et les trois conspirateurs avec le curé Benjamin Dubois qui fait le quatrième chez lequel on a aussi apposé les scellés ; nous avons aussi été obligés d'aller aux environs de St-Malo dans les châteaux de ces derniers et principalement à celui de Thilly qui est très considérable pour y apposer également nos scellés.

Nous vous dirons, frères et amis, que l'aristocratie de cette cité a mis tout en œuvre avec la Société Populaire qui nous a député des commissaires pour intercéder en faveur de ces conspirateurs, mais il ne

savaient pas qu'ils avaient affaire à des républicains incorruptibles ; aussi, nous avons été très mal reçus dans leur Société Populaire le jour que nous nous y sommes transportés ; ils nous ont laissé à la porte. Quoiqu'ils sussent que nous y étions de plusieurs de leurs membres qui nous connaissaient et qui nous y avaient aperçus enfin au moment que nous étions prêts à partir et que notre détachement et notre voiture d'argent étaient prêts, quelques intrigants se couvrant du voile du patriotisme sont allés trouver les citoyens Carpentier et Jean Bon St André qui étaient alors dans cette cité, et leur ont fait arrêter qu'il fallait laisser tout l'or et l'argent que nous avons trouvé sous prétexte qu'ils seraient nécessaires pour le service de la marine ; mais nous qui savions que nous avions affaire à de bons républicains, nous leur avons été témoigner notre sensibilité à cet égard, et que nous avons fait les découvertes d'argent en partie dans les caves, enfoui dans la terre, ainsi qu'un gillet caché dans lequel étaient cousus 700 et quelques louis, et que nous serions bien aisés de conduire les fruits de nos travaux au Comité de Sûreté générale ; alors l'un de ces députés républicains nous a avoué que c'était un nommé Morin, nommé commissaire par la Commission militaire de Rennes, qui leur avait fait prendre cet arrêté. Nous leur avons dit que cet homme nous avait également opposé toutes sortes d'entraves, et que nous nous étions bien aperçus de ce qu'il était. Mais tous les deux sont convenus après nous avoir entendus, que nous emmènerions notre argent avec nos prisonniers. Nous avons assuré dans cette cité seule avant de partir environ 7 à 8 millions à la nation après le jugement de nos prisonniers.

Il nous reste maintenant, frères et amis, à vous dire que nous avons apporté aussi tous les débris du fanatisme, tels que chapes, chasubles, colliers des chapelles des châteaux où nous avons été ; le district même de St-Malô nous a apporté sur notre invitation tous les calices et patènes qu'avaient été déposés chez eux. Nous avons apporté aussi tous les habits galonnés en or de ci-devant maréchaux de France, avec quantité de lettres de noblesse et titres féodaux appartenant à nos prisonniers ; nous en avons fait brûler au château de Tilly plein un grand coffre au milieu de la cour, qui étaient très anciens, en présence du Comité de Surveillance de Bayeux, de toute la Garde Nationale et du Juge de paix qui nous assistaient.

Certifié véritable et remis au Comité de Sûreté générale par les commissaires soussignés. A Paris le 22 Nivôse an II.

Coulonghon
Feneaux

Archives Nationales, F^r 4655, 1, dossier Coulonghon.

CLIO EN QUELQUES LIVRES :

La Révolution en questions, par Jacques Solé. Paris, Editions du Seuil, 1988, 418 pages.

Depuis quelques dizaines d'années paraissent sur la Révolution française des travaux de spécialistes venant contrebalancer l'historiographie traditionnelle portant sur cette période. *La Révolution française* de François Furet et Denis Richet, parue en 1965, a été un rude coup porté à l'interprétation marxiste du phénomène révolutionnaire, introduisant essentiellement la notion de « dérapage de la Révolution ». Les historiens anglo-saxons, surtout, ont tenté d'éclairer la période d'un jour nouveau. Une synthèse de leurs travaux, accessible aux universitaires et au public de langue française, s'imposait à la veille du bicentenaire. Elle vient d'être réalisée par Jacques Solé, professeur d'histoire moderne à l'université des sciences sociales de Grenoble — dont la Révolution ne semblait pas être la spécialité jusqu'ici, comme en témoignent ses ouvrages sur Pierre Bayle ou l'amour en occident à l'époque moderne.

Cet ouvrage comporte autant de chapitres que de questions, dont le souci manifeste est d'apporter des réponses susceptibles de nettoyer la Révolution de sa « gangue idéologique ». La Révolution française constitue-t-elle un triomphe des Lumières ? Peut-on parler d'une révolution populaire ? Le « dérapage » de la Révolution était-il inévitable ? Existe-t-il une logique de la Terreur ? La Révolution a-t-elle créé une nouvelle société ?...

A coup sûr, les affirmations de Jacques Solé n'ont pas déchaîné l'enthousiasme des orthodoxes. Se basant sur les recherches anglo-saxonnes, en particulier celles de Donald Sutherland, complétées par ses réflexions personnelles, l'auteur tente de nous livrer quelques clés utiles à une interprétation plus sereine de cette époque. Après avoir rappelé que la philosophie des Lumières fut davantage en quête de réformes que de révolutions, il nous décrit une noblesse animée d'un patriotisme inattendu, et même d'un esprit « bourgeois » et libéral, fort active à la veille de la convocation des Etats généraux. Il nous présente les conquêtes révolutionnaires comme le résultat d'un compromis entre l'élite au pouvoir et un peuple instable, déçu et à la recherche d'une politique dirigiste apte à lui assurer sa subsistance. Il nous peint un parti de la Gironde bercé d'illusions et de rêves expansionnistes se lançant tête

baissée, en dépit de la résistance de la gauche, dans une dangereuse aventure militaire aux conséquences amères. Abordant la période de l'an II, il nous présente les militants locaux comme d'anciens exclus soucieux avant tout d'une promotion sociale et politique dans un monde où fleurissent déchristianisation et Terreur génératrice d'une envahissante bureaucratie policière et manifestation d'une véritable « paranoïa terroriste qui régna sans partage ». Le tout s'achève sur un bilan social globalement négatif : rétablissement de la noblesse sur ses terres à la fin du siècle malgré la suppression des ordres et l'abolition du régime féodal, moindres secours apportés au petit peuple urbain, déception de la masse paysanne, échec de l'émancipation féminine. L'auteur note enfin que la Révolution a donné aux Français le goût du changement, peu favorable à la stabilité politique.

Ces pages obscures se terminent néanmoins sur une heureuse conclusion que l'on espérait plus. Ces lignes sont peut-être les plus importantes : « Il existe une vérité de la Révolution française qui dépasse la reconstitution, plus ou moins décevante, de ses péripéties ». Comme le notait Jean Jaurès, « les révolutions sont la forme barbare du progrès ».

Cette étude ne saurait évidemment nous livrer l'interprétation idéale de cette période : toute interprétation est fonction de la sensibilité de celui qui la tente. Mais il faut y voir une tentative de dégager la Révolution française de son carcan idéologique. On ne saurait trop souligner — un peu naïvement peut-être — la nécessité d'étudier cette époque sans se laisser entraîner par la passion partisane. L'historien digne de ce nom doit savoir s'effacer devant les faits. C'est la première exigence de l'histoire scientifique.

Antoine BOULANT.

Les Conquistadors 1492-1556, par Guy et Jean Testas. Paris, Hachette, 1988, 296 pages.

Que le sujet vous passionne ou qu'à l'inverse vous n'en ayez aucune notion, je vous recommande la lecture du livre de Messieurs Testas, fondé sur les lettres et des récits des principaux acteurs de la Conquête, qui permet de faire le point sur le sujet ou de l'aborder sans difficultés et d'initier les novices aux principaux événements de ces aventures.

Vous aurez compris que l'on s'y plonge facilement accompagné dans cette lecture par des repères précieux. Les cartes permettent de situer les événements dans l'espace autant que la chronologie comparée permet de le faire dans le temps. De même la bibliographie très complète, comportant des références des chroniques en français, est intéressante.

Entre 1492 et 1556, les initiatives individuelles aux Indes occidentales, certes aidées par les souverains qui justifient la conquête par la volonté d'évangéliser, va évoluer en une prise de contrôle de l'Espagne sur le Nouveau Monde par l'installation d'un vice-roi en 1535.

Si la cupidité n'est pas absente de l'attrait des Nouvelles Terres, avivée par les mythes et les légendes qui s'y développent, la volonté de convertir apparaît comme l'un des moteurs de ces expéditions. En effet la Reconquista vient à peine de s'achever, et chacun a encore à l'esprit les images de Saint Jacques pourchassant le Maure, le parallèle entre les deux luttes paraît évident. Ainsi les prières et les interprétations miraculeuses vont accompagner les combats, les difficultés et les victoires sur le nouveau continent. Fernand Cortez lui-même n'hésite pas à se mettre sous la protection du Christ en 1519 et le rappelle à ses compagnons par les deux croix rouges qui ornent sa bannière.

Sous la protection divine et donc avec la certitude du bien fondé de leurs actions, les conquistadors poursuivent la Conquête alternée d'alliances, d'amitiés et de nombreux combats violents. Les victoires sont partagées mais les Espagnols gardent une supériorité grâce à leurs chevaux, leurs meutes de chiens effrayantes, les épées d'acier et leurs armures. En face les Indiens bénéficient de la force de leurs arcs (en Floride) et surtout des boleadores (au Pérou) formées de courroies terminées par des boules qui, lancées sur l'ennemi, le renverse. Une arme efficace contre les chevaux.

Dès le début de la Conquête des villes furent construites (Santo Domingue de la Hispaniola en 1496) comme bases et refuges pour les Espagnols. Après la Conquête militaire certaines villes furent reconstruites, Tenochtitlan en 1524, Lima en 1550, par la volonté de faire revivre la splendeur des cités détruites connues des Conquistadores et pour l'installation du pouvoir espagnol. Dans les villes sont ainsi installés des conseils municipaux — cabildo — qui ont à maintenir l'ordre public et rendent la justice locale. L'autorité supérieure revient aux Audiencias, créées en 1526 qui ont un pouvoir de justice et le devoir de maintenir les intérêts de la Couronne. Des notaires, des médecins sont nommés par édits royaux. Peu à peu les Indes occidentales sont gérées par l'administration espagnole.

Dans les villes, des cathédrales voient le jour, des monastères sont construits un peu partout, rappelant la volonté initiale de christianisation. En effet les ordres mendiants ont répondu à la mission et arrivent régulièrement par petits groupes sur le nouveau continent, dès le début du XVI^e siècle. Si les destructions des idoles indigènes sont nécessaires à l'établissement de la vraie Foi, nombreux sont les exemples de refus de convertir par la force. Ces moines qui correspondent avec le pouvoir espagnol en Europe vont alors mettre en évidence les cruautés infligées aux indigènes. Certains même, par leurs sermons provoqueront

des révoltes de colons. Des rapports contradictoires arrivent en Espagne : ceux des Dominicains favorables aux indigènes, ceux des Franciscains défendant davantage les points de vue des colons.

Ces rapports ajoutés aux querelles individuelles qui, en Espagne, font sans cesse appel au recours de l'empereur, ainsi que le déclin de l'intérêt des merveilles du Nouveau Monde contribueront à l'installation d'un vice-roi en 1535.

En 1556 par volonté royale, le mot de « descubrimiento » (découverte) est préféré à celui de « conquista », et les « conquistadores » sont appelés « pobladores » (colons). C'est à cette date, qui voit l'avènement de Philippe II en Espagne, que les grandes Conquêtes touchent à leur fin.

Guy et Jean Testas nous permettent de revivre ces conquêtes par la plume des protagonistes d'une manière très vivante, et nous montrent fort bien les diverses raisons de cette entreprise complexe.

Agnès GENES,
étudiante à l'Université de Paris IV

DU COTE DE CHEZ NOUS

L'AFFAIRE DREYFUS

Compte-rendu du débat du 9 mai 1988 au lycée Henri IV
entre France Beck, Michel de Lombarès et Marcel Thomas

Avant de laisser la parole à MM. Michel de Lombarès et Marcel Thomas, Madame Beck, petite-fille de Mathieu Dreyfus, donne un bref aperçu de la carrière d'Alfred Dreyfus avant l'« affaire ». Originaire de Mulhouse, la famille Dreyfus choisit la France après la défaite de 1871. Le jeune Alfred se jure de devenir officier, ce à quoi il parvient après un passage à l'Ecole Polytechnique ; reçu à l'Ecole de Guerre en 1890, il obtient d'excellentes notes et, en 1893, devient stagiaire à l'Etat-Major : « Tout semblait me sourire », écrira-t-il plus tard.

M. de Lombarès dresse d'abord un rapide tableau de la situation à la veille de l'« affaire » : en France, on prépare la revanche contre l'Allemagne ; de grands progrès sont réalisés sur le canon ; un prototype est mis au point en 1894. Toute éventuelle trahison en faveur de l'Allemagne serait d'une gravité extrême. Le service de renseignements, alors petit service de l'Etat-Major général, surveille particulièrement l'ambassade d'Allemagne. Une femme de ménage y ramasse les papiers jetés régulièrement, qui sont ensuite récoltés par un officier. Or, en septembre 1894, un document d'une importance exceptionnelle est collecté, preuve d'une haute trahison : c'est le fameux « bordereau », qui curieusement ne comporte que deux déchirures — alors qu'habituellement les papiers sont beaucoup plus déchirés.

Le bordereau qui parvient au service de la collecte suscite une inquiétude ; il ne peut venir que d'un officier. L'écriture du bordereau ressemble à celle d'Alfred Dreyfus ; le ministre Mercier veut un coupable ; aussi Dreyfus se voit-il envoyé en conseil de guerre, puis condamné sur un dossier fort léger — le bordereau et quelques pièces d'importance secondaire, notamment une lettre de Schwartzkoppen — communiqué aux juges hors connaissance de l'accusé et du défenseur ; ce que l'on appelle la « forfaiture du ministre ». Dégradé (l'image est célèbre), Dreyfus est envoyé à l'île du Diable.

Il faut ajouter que, pour éviter une interpellation de la droite, le général Mercier, dès qu'il trouve un coupable juif, s'empresse de le présenter aux lecteurs de la *Libre parole*, non par antisémitisme, mais parce qu'il tient à son portefeuille et qu'une campagne de presse en faveur de l'acquittement s'est développée. M. de Lombardès tient à le souligner.

Lorsque Dreyfus est condamné, personne ne croit d'ailleurs à son innocence. Mais le tournant intervient au printemps 1896, avec le rebondissement du « petit bleu » (télégramme de Paris à Paris) portant l'adresse d'Esterhazy, officier français. Le lieutenant-colonel Picquart — qui a succédé à Sanders à la tête des services secrets — reprend l'affaire, retrouve le dossier secret communiqué aux juges, remarque l'identité complète de l'écriture du bordereau avec celle d'Esterhazy. Il n'y a plus de preuve contre Dreyfus. Mais le ministre, le général Billot, sans responsabilité dans la forfaiture, veut étouffer l'affaire : qu'Esterhazy soit arrêté, mais que l'on ne revienne pas sur le jugement de 1894. Picquart est remplacé.

Pendant l'été 1896, Esterhazy est surveillé. Ayant rompu avec Schwartzkoppen, il se croit suivi en raison d'une affaire de dettes. Par audace, il tente d'entrer dans les services secrets grâce à ses relations, en vain ; malade, il est mis en non activité à l'été 1897.

Au mois de novembre, le colonel Henry, des services secrets, fabrique un document accablant pour Dreyfus, la lettre de Panizzardi à Schwartzkoppen, citant Dreyfus en toutes lettres ; parallèlement, des manœuvres sont organisées (la « collusion ») pour tenter de compromettre Picquart.

Cependant, Mathieu Dreyfus, averti de l'innocence d'Alfred, dénonce publiquement Esterhazy comme l'auteur du bordereau. Mais celui-ci, inculpé, est finalement acquitté au début de 1898 dans l'enthousiasme — le dossier d'accusation étant fort mince. Esterhazy devient un héros national.

C'est alors que Zola publie *J'accuse*, lettre ouverte au Président de la République où sont dénoncées les erreurs de 1894 et 1898 et mentionnés les noms des officiers y étant mêlés. Zola cherche son propre procès, qu'il envisage comme point de départ de la révision du jugement de Dreyfus ; il est finalement condamné pour diffamation. Mais le doute est semé dans les esprits.

L'été 1898 a vu une transformation du ministère. Le ministre de la Guerre Cavaignac est convaincu de la culpabilité de Dreyfus ; il veut la prouver au grand jour pour faire cesser l'agitation consécutive au procès de Zola. C'est alors que le faux document rédigé par Henry est découvert comme tel ; après avoir avoué, celui-ci est emprisonné. Il finit par se trancher la gorge avec un rasoir.

La mort d'Henry marque la fin de l'affaire secrète. Après la démission de Cavaignac commence la révision, selon une procédure complexe. Le jugement est cassé en 1899. Au cours de l'été, Dreyfus est renvoyé devant le conseil de guerre de Rennes, mais condamné à nouveau avec « circonstances atténuantes ». C'est la preuve que les juges eux-mêmes sont dépassés. Cependant, le Président de la République grâcie le condamné. Sous le gouvernement Combes, la Cour de cassation « casse sans renvoi » — procédure exceptionnelle que les antidreyfusards dénonceront longtemps comme une illégalité.

Si aujourd'hui, presque tous les historiens acceptent la thèse de l'innocence de Dreyfus, on discute toujours du rôle exact d'Esterhazy. Etait-il un traître ou un émissaire du haut Etat-major destiné à « intoxiquer » les Allemands ? Les *Mémoires* de Paléologue — écrits il est vrai longtemps après — citent un certain « général X », traître qui aurait manipulé Esterhazy. M. Thomas fait remarquer qu'on ne peut prouver qu'Esterhazy est bien l'auteur du bordereau. Schwartzkoppen révèle dans ses *Carnets* qu'Estherhazy ne demanda jamais à le voir. En fait, le confident du gouverneur de Paris en temps de paix, Weil, pourrait être à l'origine du bordereau ; il avait connu Esterhazy aux services de renseignements, d'où il avait démissionné à la suite d'une affaire d'escroquerie.

En 1894, ce gouverneur, Saussier, désirait se tenir informé des progrès allemands dans le domaine militaire afin d'orienter les recherches françaises ; peut-être en parla-t-il à Weil, qui lui aurait conseillé d'entretenir un agent double — Esterhazy. Celui-ci avoua avoir écrit le bordereau.

De larges zones d'ombre subsistent donc encore. Si l'innocence de Dreyfus est indiscutable, le débat reste largement ouvert sur de nombreux détails.

Marie-Ange POMPIGNOLI,
Préparation Ecole des Chartes.

DES NOUVELLES DE L'ASSOCIATION

Le prochain numéro de *l'Emoi de l'Histoire* paraîtra en janvier 1989. Le thème choisi : *Sport et Histoire* à l'occasion des Jeux Olympiques.

Comme pour le présent numéro, interviews et articles se succéderont : Qui était le baron Pierre de Coubertin ? Comment se déroulaient les Jeux à Olympie ? Le duel au pistolet, etc...

La réussite du numéro dépend de vos idées, de vos suggestions, de vos articles : les différents sports dans l'Histoire, leur place dans la société, les rapports entre les jeux et le sport, les grands sportifs, le premier Tour de France, etc...

Envoyer vos travaux au responsable de l'édition de janvier : Vincent CALONNEC, 1, boulevard Exelmans, 78150 LE CHESNAY.

Au terme du « referendum » lancé au mois de juin, *l'Emoi de l'Histoire* est né. Vous avez été nombreux à répondre — et à apprécier ce titre — et l'association vous en remercie sincèrement.

Notre nouvelle revue tâchera d'être, en partie, la revue des métiers de l'histoire. A l'occasion d'un thème, nous découvrirons, au fil des pages, la diversité des personnages, des lieux et des instants historiques.

Nous ne désirons en rien devenir une revue d'étude. Ainsi, pas question d'être exhaustif sur le thème choisi : de simples pistes seulement, afin de se rendre compte des innombrables voies de l'histoire, qui mènent à tout, à condition de le savoir et de le vouloir.

L'Emoi de l'histoire continuera à vous donner la parole. Etudiants, lycéens, je l'espère, de plus en plus, rempliront nos colonnes. Ainsi, nos anciennes rubriques demeurent. Une nouveauté cependant : la publication d'un texte inédit, conservé en archives publiques ou privées.

BULLETIN D'ADHESION



A remplir ou à recopier, et à retourner à l'Association historique du Lycée Henri IV.

Veillez enregistrer mon adhésion donnant droit à la gratuité des conférences ainsi qu'à la réception du bulletin trimestriel (règlement annuel).

Etudiant / lycéen : 60 F

Membre actif : 100 F

Membre bienfaiteur : 200 F

NOM

Prénom

Adresse complète

.....

Achévé d'imprimer en novembre 1988
sur les presses de l'imprimerie Bené,
12 c, rue Pradier - 30000 Nimes

Dépôt légal : 4^e trimestre 1988.

BARRÉ & DAYEZ, éditeurs

150, avenue Daumesnil — 75012 PARIS

présente la collection **NOUVELLE REVUE D'HISTOIRE**

Titres parus :

ALBERT-PETIT A. : *Histoire de Normandie*, 260 p.

PONCETTON F. : *Jacquard, de Lyon*, 252 p.

VIDAL P. : *Histoire de Perpignan*, 400 p.

GODIVIER H. et FROGER P. : *Pouancé en Anjou*, 300 p.

DUCHON P. : *Contes populaires du Bourbonnais*, 258 p.

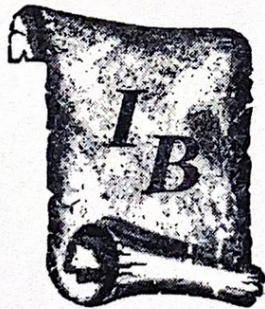
CURZON H. de : *Wolfgang Amadeus Mozart*, 296 p.

BOSCHOT A. : *Le Faust de Berlioz*, 206 p.

A paraître :

Contes populaires de Champagne — Histoire d'Avignon

Chaque exemplaire : 100 F + 25 F de port, à commander à :
IMPRIMERIE BENE, 12 c, rue Pradier, 30000 NIMES



12 c, rue Pradier - 30000 NIMES

Téléphone : **66.29.48.97**

**IMPRIMERIE
BENÉ**

Spécialisée dans l'impression de livres, revues, brochures.

Tous les livres d'histoire se trouvent au quartier latin à :

LA BOUTIQUE DE L'HISTOIRE

24, rue des Ecoles
75005 PARIS
m° Maubert-Mutualité
tel (1) 46 34 03 36

Librairie spécialisée dans
le livre neuf d'histoire

Un fonds exceptionnel :

- environ 10.000 titres : classique, nouveautés, thèses, revues ...
- toutes les nouveautés sont à la BOUTIQUE DE L'HISTOIRE : un bulletin mensuel est disponible sur simple demande

Des professionnels à votre service :

- service de commandes d'ouvrages particuliers ultra-rapide
- accueil compétent et souriant

LA
BOUTIQUE DE L'
HISTOIRE

est ouverte
du lundi au samedi de 9 heures à 19 heures